

(^)

— N° 163. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1854.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des dépenses du Département des Travaux publics est proposé, pour l'exercice 1855, à la somme de. fr.	19,175,505 68
Comparé au Budget que les Chambres ont récemment voté, pour l'exercice 1854, à la somme de.	18,111,477 35
il présente sur celui-ci une augmentation de fr.	1,061,828 35

Cette augmentation peut, au premier abord, paraître considérable, surtout si, ne bornant point la comparaison au dernier Budget voté, on l'établit également entre le projet actuel et quelques-uns des Budgets des exercices précédents. Mais si l'on veut bien tenir compte de la nature essentiellement variable des besoins que comportent la plupart des services ressortissant au Département des Travaux publics; si l'on apprécie le rôle important que joue l'imprévu dans des services tels que ceux qui sont placés dans les attributions de ce Département; si enfin, recueillant tous les éléments qui doivent servir de base à une telle comparaison, et étendant ses investigations jusqu'au Budget des Voies et Moyens, on y puise le chiffre de la quote-part du Ministère des Travaux publics dans l'ensemble des revenus du trésor, on reconnaîtra que cet accroissement de dépenses trouve sa justification dans la variabilité même des besoins qui les occasionnent, et que, à la différence de la plupart des autres charges publiques, celles-ci attestent souvent une progression des revenus de l'État.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que cette observation s'applique essentiellement au chemin de fer, dont les dépenses d'exploitation sont, en général, d'autant plus considérables, que les transports se développent davantage, et que, par conséquent, les recettes augmentent dans une plus grande proportion. Ainsi, à part une augmentation insignifiante de 2,000 francs pour le personnel subalterne des ponts et chaussées, il n'est demandé aucun accroissement d'allocation pour le personnel des administrations centrales, ni pour le personnel supérieur des ponts et chaussées et des mines; et, tandis que le service des travaux hydrauliques et celui des ports et côtes ne réclament qu'une augmentation d'environ 160,000 francs, qui se fût même réduite à 52,000 francs, si le Gouvernement n'avait pas cru devoir demander, au Budget de 1855, la somme nécessaire pour faire achever tous les tra-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vaux de la dernière section du canal de Zelzaete à la mer du Nord, le chemin de fer emporte à lui seul une augmentation de dépenses d'environ 900,000 francs.

Au surplus, les détails qui vont suivre sur les différentes branches de services composant le Département des Travaux publics permettront de se faire une idée exacte des propositions de dépenses formulées au Budget et des causes auxquelles sont dues les modifications qu'il a fallu y introduire.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

La somme de 648,600 francs comme dépenses ordinaires et celle de 23,000 francs demandée à titre de charges extraordinaires sont les mêmes que celles qui ont été allouées pour l'exercice 1854.

Il n'avait été pétitionné et alloué pour l'exercice 1853 que 523,610 francs à titre de dépenses ordinaires et 23,000 francs comme allocation extraordinaire, dans la prévision que la réorganisation de plusieurs des services de l'administration centrale eût permis de faire face à toutes les dépenses du personnel au moyen de ces crédits qui, à l'époque de leur présentation, étaient notoirement insuffisants; mais cette prévision ne s'étant réalisée qu'en partie, le Gouvernement a dû, et les Chambres ont reconnu cette nécessité, demander pour 1854 un crédit total de 548,600 francs pour le personnel de l'administration centrale.

Dans l'impossibilité où l'on se trouve, à cette époque de l'année et si longtemps avant l'ouverture de l'exercice 1855, de déterminer exactement les dépenses que le personnel exigera pendant cette période, il a paru prudent de solliciter la même allocation que celle dont la Législature a récemment reconnu la nécessité pour 1854. Il est superflu d'ajouter que le vote de ce crédit ne préjugera nullement l'adoption de toutes les mesures qui seraient de nature à amener une réduction dans les dépenses sans entraver la marche du service.

Les autres allocations, votées au chapitre I^{er} du Budget de 1854, sont également proposées à celui de l'exercice 1855.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS, ETC.

1^{re} SECTION. — Ponts et Chaussées.

ART. 6. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . fr. 2,577,438 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien des nouvelles sections	fr. 1,447,510 »	
	<hr/>	
A REPORTER.	fr. 1,447,510 »	2,577,438 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 1,447,510 » 2,577,438 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements, etc. 200,000 »

C. Études de projets, frais de levée de plans, etc. 10,000 »

D. Travaux d'amélioration et construction de routes 949,928 »

TOTAL. fr. 2,577,438 »

A. — *Entretien ordinaire.*

Entretien ordinaire, en 1855, des routes d'après les baux existants et entretien des nouvelles sections fr. 1,447,510 »

La somme allouée au Budget de 1854, pour le même objet, était de 1,423,045 »

Différence en plus fr. 24,465 »

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1855, de dix sections de routes nouvellement construites, dont la désignation suit :

- 1° Turnhout vers Tilburg (2^e section);
- 2° Wavre vers Huy (2^e section);
- 3° Chimay vers Rocroy;
- 4° Stavelot à Francorchamps (redressement);
- 5° Huy à Stavelot (2^e section, 1^{er} lot);
- 6° Hannut à St-Trond (dernière section);
- 7° Riempest à Hallembaye (nouvelle section);
- 8° Hasselt vers Maestricht (dernière section);
- 9° Anthée à Feschaux (2^e section);
- 10° Gribelle vers Charleville (avant-dernière section).

Afin que le crédit total demandé pour le service des routes reste le même que celui qui a été alloué pour 1854, l'on a réduit de la somme précitée de 24,465 francs, l'allocation destinée à la construction de routes nouvelles.

L'on complète les développements, en ce qui concerne l'entretien ordinaire des routes, par la production :

1° D'un tableau général indiquant, par province, le prix d'entretien de chaque lot de route, sa longueur, ainsi que le produit actuel des barrières (*Annexe n° 1*);

2° D'un état général présentant, par province, le relevé des sommes affectées aux dépenses de l'espèce, depuis 1850 jusques et y compris 1854 (*Annexe n° 2*).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée fr.	200,000	»
Allocation du Budget de 1854	200,000	»

On espère pouvoir parer aux éventualités, au moyen de la somme demandée, en restreignant les dépenses de l'espèce au plus strict nécessaire.

C. — *Études de projets, frais de levée de plans, etc.*

Somme demandée fr.	10,000	»
Allocation de 1854	10,000	»

Les développements à l'appui du Budget de 1854 (pag. 4) justifient complètement cette allocation.

D. — *Travaux d'amélioration et construction de routes.*

Crédit demandé. fr.	919,928	»
Allocation de 1854.	944,595	»
Différence en moins. fr.	24,465	»

Somme nécessaire à l'entretien des routes nouvelles qui seront livrées à la circulation en 1855.

L'emploi de cette allocation a été amplement justifié par les explications fournies dans les développements à l'appui des Budgets de 1853 et de 1854.

En résumé, le chiffre total porté au Budget de 1855, pour le service des routes, est absolument le même que celui qui a été alloué pour 1854 et années précédentes.

ART. 7. — *Plantations.*

Somme demandée : 41,200 francs.

A. — Plantations nouvelles fr.	59,700	»	
B. — Somme à valoir pour surveillance extraordinaire.	1,500	»	
	fr.	41,200	»
Allocation de 1854. fr.	41,200	»	

Pour justifier l'emploi de ce crédit, l'on ne peut que se référer aux considérations exposées dans les développements à l'appui des Budgets précédents.

Le relevé des dépenses faites pour travaux de plantation, depuis 1830 jusqu'à 1853, sur les routes de l'État, est ci-annexé sous le n° 5.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2^{me} SECTION. — Bâtimens civils.

ART. 8. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée	fr. 90,000	»
Crédit alloué pour 1854.	90,000	»

Le montant de ce crédit est toujours absorbé entièrement, et l'on est même obligé d'ajourner tous les ans l'exécution de certains travaux.

ART. 9. — *Travaux de construction, d'amélioration et d'extension.*

Somme demandée	fr. 60,000	»
Crédit alloué en 1854	60,000	»

Ainsi qu'il a été dit dans les développemens à l'appui du Budget de 1854, cette allocation ne figurera plus au Budget de 1856.

ART. 10. — *Troisième annuité due à la ville de Bruxelles, pour distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtimens civils, situés en cette localité.*

Somme demandée	fr. 6,400	»
Crédit alloué en 1854	6,400	»

C'est la dernière annuité à payer à la ville.

Il résulte de ce qui précède que les allocations proposées aux deux premières sections du chapitre II, *routes et bâtimens civils*, ne subissent aucun changement. Les seules modifications importantes qu'a subies ce chapitre concernent le service des travaux hydrauliques. Le tableau suivant indique les divers travaux auxquels elles s'appliquent :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SERVICES.	ALLOCATION demandée au Budget de 1855	CRÉDIT vote pour 1854	Différence au Budget de 1855.	
			En plus.	En moins
Canal de Gand au Sas-de-Gand	26,095 "	61,185	"	35,090 "
Id de Maestricht à Bois-le-Duc	106,600 "	68,975 "	37,625 "	"
Sambre canalisée	106,750 "	106,000	750 "	"
Escaut	55,288 "	52,960 "	528 "	"
Lys	55,570 "	87,020 "	"	31,450 "
Meuse dans le Limbourg	102,000 "	152,800 "	"	50,800 "
Dendre	55,546 56	14,146 56	21,200 "	"
Rupel	100,000 "	90,000 "	10,000 "	"
Dyle et Demer	159,500	165,000 "	"	5,500 "
Senne	8,250 "	2,250	6,000 "	"
Canal de Grand à Ostende	55,005 "	49,100	"	14,097 "
Id de Mons à Coude	110,985 "	27,985 "	83,000 "	"
Id de la Campine	51,170 "	58,870 "	"	7,700 "
Id d'embranchement vers Turnhout	11,500 "	15,000 "	"	3,700
Petite Nèthe canalisée	22,000 "	52,000	"	30,000
Mocvaert	5,895 "	15,400	"	9,505
Canal de Deynze à Schiplonck	4,649 "	5,000 "	"	551
Id latéral à la Meuse de Liège à Maestricht	56,950 "	56,950 "	"	20 "
Id de Zelzaete à la mer du Nord	555,000 "	425,000 "	130,000	"
Polders — Subside au polder de Lillo	"	2,000 "	"	2,000 "
<i>Ports et Côtes</i>				
Port d'Ostende	190,845 "	108,050 "	82,795	"
Id de Neuport	15,935 55	45,600 "	"	31,666 67
Côte de Blankenberghe	157,900 "	127,200 "	10,700	"
Phares et fanaux	2,100 "	1,990 "	110	"
	1,909,109 89	1,746,481 56	382,508 "	210,879 67
		EN PLUS	162,628 55	

Ce tableau justifie l'observation qui a été faite plus haut, que les diverses allocations demandées pour le service des travaux hydrauliques se seraient balancées par une augmentation d'environ 52,000 francs seulement, s'il n'avait point paru nécessaire d'augmenter de 130,000 francs le crédit extraordinaire de 425,000 francs qui a été alloué au Budget de 1854 pour la construction de la quatrième et dernière section du canal de Zelzaete à la mer du Nord. Le crédit de 555,000 francs pétitionné au Budget de 1855 a, du reste pour objet, de permettre au Gouvernement de payer le complément de la dépense à résulter de cet important travail.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Quant aux causes des autres changements, soit en augmentation, soit en diminution, que présente cette partie du Budget, les explications qui vont suivre permettront de les apprécier.

3^{me} SECTION. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.

ART. 11. — *Canal de Gand au Sas-de-Gand.*

Somme demandée : 26,095 francs.

La somme de 26,095 francs demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, en 1855, est inférieure de 35,090 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1854.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	7,095	»
2 ^o Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale		12,000	»
3 ^o Restauration des bords et talus.		7,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	26,095	»
		<hr/>	

L'entreprise des travaux d'entretien ordinaire du canal de Gand au Sas-de-Gand a été adjugée pour un bail de cinq années qui a pris cours le 1^{er} mai 1855, pour finir le 30 avril 1858, moyennant une somme annuelle de 7,095 francs, égale au crédit demandé, pour ces travaux, au projet de Budget de l'exercice 1855.

La somme de 12,000 francs, demandée pour le dévasement du canal, est égale aux crédits alloués, pour les mêmes travaux, aux Budgets des exercices précédents.

Celle de 7,000 francs, demandée pour la restauration des bords et talus du canal, s'élève également au même chiffre que les crédits alloués, pour les mêmes travaux, aux Budgets des exercices précédents.

PRODUITS.

Le canal de Gand au Sas-de-Gand a produit, en 1849, . fr.	25,708	71
Id. id. en 1850 . .	27,990	15
Id. id. en 1851 . .	16,999	21
Id. id. en 1852 . .	14,572	95
Id. id. en 1853 . .	13,504	81

ART. 12 ET 13. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 106,600 francs.

La somme de 106,600 francs, demandée pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, dépasse de 37,625 francs le crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr. 14,000	»
2 ^o Établissement d'un radier en maçonnerie de briques dans le sas de l'écluse n° 18, à Bocholt, et grosses réparations au perré aval de gauche	8,000	»
3 ^o Recouvrement en dalles du radier en béton du sas de l'écluse n° 17, à Loozen	4,000	»
4 ^o Construction d'un aqueduc-siphon pour le passage, sous le canal, de l'Itter, à Tongerlo	15,200	»
5 ^o Construction d'un aqueduc-siphon sous le canal à Neeroeteren, pour le passage du Kleinbeek. — Visite de l'aqueduc-siphon actuel et grosses réparations éventuelles	24,000	»
6 ^o Travaux de dévasement	2,000	»
7 ^o Acquisition de poutrelles afin de pouvoir fermer le passage à l'un des ponts tournants	1,600	»
8 ^o Construction d'une maison de garde-digues à Brée.	5,200	»
9 ^o Établissement de glissières en fer sur supports en fonte aux ponts tournants, afin de supporter la volée et la culasse, quand ces ponts sont ouverts.	1,200	»
10 ^o Acquisition d'une barque pour le service du canal.	600	»
11 ^o Abaissement de la digue des bassins de Solt et de Bocholt, pour approprier ceux-ci au chargement et au déchargement des marchandises	800	»
12 ^o Remplacement des ponts-levis de Neeroeteren et de Reckheim par des ponts tournants. — Complément de la dépense.	50,000	»
TOTAL.	fr. 106,600	»

Le bail actuel de l'entretien ordinaire du canal de Maestricht à Bois-le-Duc prenant fin le 30 avril 1855, une nouvelle entreprise devra, pour l'exercice 1855, être mise en adjudication. Le crédit de 14,000 francs que l'on demande, pour cet entretien, au projet de Budget dudit exercice, n'est donc qu'une estimation approximative de la dépense à laquelle il faudra pourvoir; il est du reste égal, en nombre rond, à la somme annuelle que comportait le bail qui est sur le point d'expirer. Cette somme était de fr. 15,985 35 ^{cs}.

Une somme de 8,000 francs est demandée pour l'établissement d'un radier en maçonnerie de briques dans le sas de l'écluse n° 18, à Bocholt, et pour l'exécution de grosses réparations au perré aval de gauche du même ouvrage d'art. Ce double travail est considéré comme indispensable. Il n'y a point de radier dans le sas de l'écluse n° 18. Il s'y produit des affouillements dangereux chaque fois qu'on baisse ou qu'on remet les eaux dans le canal. Il y a quelques années, les bajoyers ont fait un mouvement assez prononcé vers l'intérieur du sas. On estime qu'un radier en maçonnerie sera d'une très-grande utilité pour s'opposer à la continuation de ce mouvement qui serait la ruine de l'écluse. Il aura encore une utilité secondaire, en ce sens que le curage du sas, qui exige chaque année assez de dépenses, pourra s'effectuer par des chasses. En ce qui concerne le perré aval de gauche de l'écluse n° 18, il s'est affaissé sur 25 mètres de surface environ, par suite d'un affouillement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui s'était produit sous ce perré et dans le plafond du canal entre les deux perrés. Des moellons de fort échantillon ont été coulés dans les vides qui s'étaient formés, mais il n'en sera pas moins nécessaire d'entreprendre prochainement les travaux de grosse réparation, dont l'exécution est projetée dans le but de rétablir en parfait état la partie de perré écroulée.

Dans le sas de l'écluse n° 17, à Loozen, il y a un radier en béton, sur lequel on a dû remettre et faire manœuvrer les eaux immédiatement après son établissement; afin d'empêcher qu'il ne se produise des affouillements, on propose de couvrir ce radier d'une maçonnerie en dalles, et un crédit de 4,000 francs est demandé à cet effet.

Des inondations désastreuses, qui sont venues désoler fréquemment les rives du ruisseau l'Iter ou Tongerlooschebeek, ont soulevé de vives réclamations. Il a été reconnu que la cause principale de ces inondations était l'exhaussement qu'avait subi le lit du ruisseau par suite de l'abandon dans lequel celui-ci avait été laissé, pendant des années, par les riverains. Le premier travail à entreprendre pour améliorer l'écoulement des eaux était donc le curage du ruisseau sur tout son parcours, tant en Belgique que dans les Pays-Bas. Il a été constaté, de plus, que, pour atteindre entièrement le but en vue duquel ce curage devait être exécuté, il était nécessaire de construire un aqueduc-siphon sous le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, pour y faire passer les eaux de l'Iter, détournées de leur lit naturel par la construction de ce canal, et pour les rendre ainsi à leur cours primitif. Le Gouvernement s'est montré disposé, sous réserve de l'allocation du crédit nécessaire par la Législature, à faire établir cet aqueduc-siphon, à la condition que les travaux de dévasement qu'exigeait l'Iter auraient été préalablement exécutés par qui de droit. Or, l'année dernière, ces travaux, tels qu'ils avaient été prescrits, de commun accord, par l'administration provinciale du Limbourg et l'autorité néerlandaise, ont été convenablement effectués. On croit, en conséquence, devoir demander une allocation de 15,200 francs pour la construction de l'aqueduc-siphon dont il est parlé plus haut. Du reste, cet ouvrage d'art n'aura pas seulement pour résultat probable de faire disparaître complètement les inondations que les rives de l'Iter ont éprouvées; il sera encore, pour les irrigations de la Campine, d'une grande utilité, et présentera même, sous ce rapport, un intérêt assez puissant pour faire considérer l'établissement de cet ouvrage d'art comme indispensable. En effet, le canal de Maestricht à Bois-le-Duc ne peut fournir assez d'eau aux nombreuses prairies artificielles créées et à créer le long du canal de la Campine, malgré la surélévation donnée à son étiage, et le service des irrigations cherche continuellement à créer de nouveaux moyens d'alimentation. Ce sera donc une économie d'eau que de rendre l'Iter à son cours naturel, puisqu'il a été reconnu que le canal fournit à cet affluent beaucoup plus d'eau qu'il n'en reçoit. Cette économie sera considérable et d'autant plus précieuse qu'elle se réalisera précisément aux époques de basses eaux et alors que la Meuse peut en procurer le moins au canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

Le grand aqueduc-siphon à Neeroeteren donne passage aux eaux du Boschbeek et du Kleinbeek, sous le canal de Maestricht à Bois-le-Duc; il se compose de deux passages de 4^m,00 d'ouverture chacun, entièrement séparés, l'un servant de passage au Boschbeek et l'autre au Kleinbeek, à des niveaux différents, le premier alimentant des moulins et paraissant n'être qu'une espèce de dérivation du second, qui coule librement et conséquemment à un niveau inférieur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce siphon semble être en mauvais état; on ne l'a jamais visité à l'intérieur; mais c'est l'inspection des têtes et des ouvrages extérieurs qui fait naître cette idée. Et, en effet, en raison des filtrations qu'on y remarque et des dégradations qui y sont survenues, il y a de quoi concevoir des craintes sérieuses au sujet de l'intérieur de l'ouvrage. S'il y survenait un accident, les suites en seraient incalculables, car les eaux du bief de Hocht à Bocholt se répandant dans les vallées, la navigation, le commerce, l'agriculture, les irrigations et d'autres intérêts encore en souffriraient fortement. Il est donc indispensable de s'assurer de l'état du siphon à l'intérieur. Malheureusement, il n'est pas possible de faire passer les eaux sous le canal par un autre aqueduc existant; et comme les cours d'eau ont des niveaux différents, quoique le siphon soit à deux ouvertures, on ne peut visiter celle du Kleinbeek, et il serait même trop dangereux de visiter celle du Boschbeek seule, parce que si le siphon était en mauvais état, la rupture de l'équilibre pourrait entraîner celle du pied droit intermédiaire et de tout l'ouvrage. Dans cette occurrence, voici le projet que l'on a conçu : on construira, à 30 ou 40 mètres en aval du siphon actuel, un autre siphon, dont le débouché sera calculé de manière à donner, en tout temps, à lui seul, un débouché suffisant au Kleinbeek et à l'excédant des eaux du Boschbeek. Lorsque ce siphon sera construit, on choisira une époque convenable pour visiter le siphon actuel et le réparer, si cela est reconnu nécessaire. Toutes les eaux du Boschbeek et du Kleinbeek s'écouleront par l'ouvrage qui aura été construit nouvellement, et les six ou sept moulins, situés en aval sur le Boschbeek, seront alimentés, pendant ce temps, par les eaux que l'on fera passer, au moyen de la buse de l'Itter, au-dessous du canal. Si, avec ou sans réparations, le siphon actuel peut encore durer, la dépense qu'on aura faite ne sera qu'une avance de fonds dont les intérêts seront suffisamment payés par l'élargissement du débouché des ouvrages établis dans la vallée et la faculté de savoir, quand on le voudra, ce qu'il en est du grand siphon. Si, au contraire, on juge qu'il doit être reconstruit, on n'a plus qu'à établir un nouveau siphon pour le Boschbeek seul, un peu à l'amont du siphon actuel, et, pendant ce temps, on laisserait encore fonctionner l'ancien. Les deux siphons neufs, quoique séparés, agiraient alors absolument de la même manière que les deux siphons actuels, qui sont réunis et qu'on n'a rapprochés, sans doute, que par économie. On croit donc, en présence des considérations qui précèdent, devoir demander un crédit de 24,000 francs pour la construction, à Neeroeteren, d'un aqueduc-siphon destiné au passage du Kleinbeek et pour l'établissement d'un batardeau, l'épuisement du siphon actuel et, au besoin, l'exécution de grosses réparations à ce dernier.

A chaque baisse et remise des eaux du canal, il se forme à l'aval des écluses des atterrissements qui doivent être enlevés. D'un autre côté, chaque année il se produit dans les bassins, en dehors du courant, des envasements que l'on doit faire disparaître. Une somme de 2,000 francs est demandée pour l'exécution des travaux de dévasement à entreprendre sur ces points en 1855. Le crédit alloué au Budget de 1854, pour exécution de travaux de même nature, s'élève à 7,000 francs.

Depuis quelques années, lorsque l'on construit un pont tournant sur le canal, on a toujours soin d'y ménager des rainures, pour qu'en cas d'accident ou en cas de nécessité de baisser les eaux sur une partie seulement du canal, on puisse y former un barrage ou un batardeau au moyen de poutrelles; mais jusqu'ici l'administration n'a pas à sa disposition les poutrelles nécessaires. On demande, en conséquence, un crédit de 1,600 francs pour les acquérir. Ces poutrelles seront

NOTE PRÉLIMINAIRE.

spécialement affectées à l'un des derniers ponts construits à trois passages; mais les poutrelles pour le passage de navigation pourront servir à tous les autres ponts.

Les gardes-digues du canal de Maestricht à Bois-le-Duc sont au nombre de huit, tandis que le nombre des maisons qui leur sont destinées n'est que de deux (il y en a trois à la rigueur, mais l'une d'elles est une ancienne maison pontonnière qui tombe en ruines); de sorte que, dans l'intérêt du service et aussi par mesure d'équité, il y en aurait encore six à construire, si deux gardes n'occupaient point des habitations qui leur appartiennent. Il en resterait toujours quatre à établir; mais on croit devoir ne demander maintenant un crédit que pour la construction d'une seule: cette habitation serait bâtie près du bassin de Brée, emplacement très-convenable pour le service, quel que soit le nombre des maisons qu'on bâtisse à l'avenir pour les gardes. La somme de 5,200 francs portée pour cet objet au projet de Budget de l'exercice 1855, est égale à la dépense à laquelle ont donné lieu les travaux d'établissement des dernières maisons pontonnières construites sur le même canal.

La plupart des ponts tournants du canal de Maestricht à Bois-le-Duc reposent uniquement sur un pivot lorsqu'ils sont ouverts; aussi est-il arrivé, à plusieurs reprises déjà, que des pivots ont été pliés ou brisés par des chocs de bateaux ou par les oscillations du pont, et il en résulte toujours une interruption de passage assez longue, attendu qu'il faut s'adresser à Liège pour remplacer ces pivots. On croit, en conséquence, devoir demander un crédit de 1,200 francs pour l'application, à chacun des ponts où cela est nécessaire, d'un système de supports en fonte avec glissières en fer qui permettent de faire reposer le pont des deux côtés lorsqu'il est ouvert.

La nécessité d'une barque de service sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc se fait vivement sentir. Tous les ans, il y a des dévasements à exécuter; il faut d'abord faire des sondages à diverses époques de l'année, prendre des profils pour la rédaction du devis, vérifier l'exécution. D'un autre côté, il y a un très-grand nombre d'ouvrages qu'il faut visiter souvent de près, en temps ordinaire comme en cas d'accidents, ce qu'on ne peut faire sans barque ou sans en louer une qu'on n'a presque jamais sous la main.

Le canal manque de lieux de chargement et de déchargement. Généralement les digues sont trop élevées au-dessus de la flottaison pour permettre, sans difficultés et sans dangers, le transport de grosses marchandises dans le bateau. Il paraît donc utile d'approprier certains bassins à cette destination. En conséquence, un crédit de 800 francs est demandé pour l'abaissement des digues de gauche des bassins de Solt et de Bocholt jusqu'à 0^m,80 au-dessus de la flottaison. La digue réunie à la contre-digue aura 16^m de largeur; 5^m seront réservés au passage des voitures et des chevaux de halage, et 11^m seront loués comme magasins au profit du trésor.

Le pont-levis de Reckheim se trouvant en très-mauvais état, il a été alloué au Budget de l'exercice 1854 un crédit de 21,500 francs pour permettre de remplacer ce pont par un pont tournant. Il a été reconnu que, de même que le pont-levis de Reckheim, celui de Neeroeteren se trouve dans un état de vétusté tel qu'il est impossible de le conserver plus longtemps. En conséquence, on devra, de toute nécessité, se résoudre à faire entreprendre, en 1854, les travaux de construction du pont tournant destiné à remplacer ce pont-levis, ainsi qu'on le fera pour le pont de Reckheim. La dépense, pour l'un et l'autre des deux ponts tournants à construire,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sera répartie sur les exercices 1854 et 1855. La partie de cette dépense qui tombera à charge de l'exercice 1854, pourra être couverte au moyen du crédit de 21,500 francs dont il est parlé plus haut. Pour la partie dont la liquidation aura lieu en 1855, une allocation de 30,000 francs est demandée au projet de Budget de cet exercice.

PRODUITS.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit, en 1849.	. fr.	30,265	87
Id.	id.	en 1850.	. . 40,748 06
Id.	id.	en 1851.	. . 56,985 29
Id.	id.	en 1852.	. . 26,297 03
Id.	id.	en 1853.	. . 25,708 06

ART. 14. — Canal de Pommerœul à Antoing.

Somme demandée : 81,800 francs.

La somme de 81,800 francs, demandée pour le service du canal de Pommerœul à Antoing, est égale au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

De même qu'en 1854, cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire. fr.	19,800	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machines à vapeur et navigation de nuit.	62,000	»
TOTAL	81,800	»

Les travaux d'entretien, tant ordinaires qu'extraordinaires, à exécuter au canal de Pommerœul à Antoing, ont été adjugés pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1852. Les travaux d'entretien ordinaire s'exécutent à forfait, moyennant une somme fixe et annuelle de 19,800 francs. Les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration s'effectuent sur bordereau de prix. La somme de 62,000 francs demandée au projet de Budget de l'exercice 1855, pour ces derniers travaux, couvrira également les frais d'alimentation du canal par machines à vapeur, ainsi que la dépense qu'exigera la navigation du soir, établie dans l'intérêt de l'industrie et du commerce.

PRODUITS.

Le canal de Pommerœul à Antoing a produit, en 1849.	. fr.	475,557	64
Id.	id.	en 1850.	. . 471,658 68
Id.	id.	en 1851.	. . 460,822 34
Id.	id.	en 1852.	. . 267,887 42
Id.	id.	en 1853.	. . 206,223 27

ART. 15. — Sambre canalisée.

Somme demandée : 106,750 francs.

La somme de 106,750 francs, demandée pour le service de la Sambre canalisée,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

est supérieure de 750 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire et de dragage fr.	103,950 »
2° Remplacement du pavage en calcaire par un pavage en grès en aval du pont de Sambre à Namur	2,800 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	106,750 »
	<hr/>

La somme de 106,000 francs allouée au Budget de l'exercice 1854, pour le service de la Sambre canalisée, est exclusivement destinée à des travaux d'entretien ordinaire et de dragage; la somme demandée pour l'exécution de travaux de même nature en 1855 n'est que de 103,950 francs; il y a donc, pour ce dernier exercice, en ce qui concerne lesdits travaux, une diminution de 2,050 francs.

Mais indépendamment des travaux d'entretien ordinaire et de dragage, le projet de Budget de l'exercice 1855 comprend un crédit de 2,800 francs pour le remplacement du pavage en calcaire par un pavage en grès en aval du pont de Sambre à Namur. Le pavage en pierres calcaires du chemin de halage en aval du pont de Sambre étant souvent submergé, se polit, devient entièrement glissant et, par suite, dangereux pour les chevaux. Pour remédier à ces divers inconvénients, il y a lieu de le remplacer par un pavage en grès à longue queue, afin qu'il ne puisse être déchaussé par le courant qui s'établit sur ce point du chemin de halage, lors des grandes eaux.

L'entreprise des travaux d'entretien et d'amélioration à effectuer à la partie de la Sambre canalisée, située dans la province de Namur, pendant un bail de trois années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853, a été adjugée moyennant une somme annuelle de 30,950 francs. Indépendamment des ouvrages ordinaires déterminés par le cahier des charges, l'adjudicataire est tenu, sur l'ordre de l'administration et d'après un bordereau de prix modifié conformément au résultat de l'adjudication, de solder des dépenses et d'exécuter des travaux imprévus jusqu'à concurrence d'une somme de 3,000 francs, pendant chaque année du bail.

L'entreprise des travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration qu'exige la partie de la Sambre canalisée située dans la province de Hainaut, a été adjugée pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853. Les travaux d'entretien ordinaire doivent être effectués à forfait, moyennant une somme annuelle de 27,400 francs. L'adjudicataire est, en outre, tenu d'exécuter annuellement, sur l'ordre de l'administration, des travaux d'amélioration et des ouvrages imprévus jusqu'à concurrence des sommes fixées par le cahier des charges.

PRODUITS.

La Sambre canalisée a produit, en 1849 fr.	546,959 66
Id. en 1850	551,125 60
Id. en 1851	603,076 58
Id. en 1852	603,727 61
Id. en 1853	698,670 42

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. -- Canal de Charleroy à Bruxelles.

Somme demandée : 79,500 francs.

La somme de 79,500 francs, demandée pour le service du canal de Charleroy à Bruxelles, est égale au crédit alloué, pour ce service, au Budget de l'exercice 1854. La répartition de cette somme est la même que celle que le crédit de 1854 a reçue, savoir :

1° Travaux d'entretien et d'amélioration fr.	60,500	»
2° Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage	19,000	»
TOTAL. fr.	<u>79,500</u>	»

La somme de 60,500 francs, figurant la première dans cette répartition, est strictement nécessaire : indépendamment des travaux d'entretien et d'amélioration auxquels elle sera spécialement affectée, elle doit servir à pourvoir à des travaux destinés à mettre le canal à l'abri des crues et à faciliter l'écoulement des eaux.

Le pavage de trottoirs pour le halage est indispensable dans l'intérêt de la navigation. Un nouveau crédit de 19,000 francs est, en conséquence, demandé pour la continuation de ces travaux.

PRODUITS.

Le canal de Charleroy à Bruxelles a produit, en 1849. . . fr.	1,078,168	03
Id. id. en 1850.	1,093,692	91
Id. id. en 1851.	1,172,863	84
Id. id. en 1852.	1,255,017	22
Id. id. en 1853.	1,213,045	01

ART. 17. — Escaut.

Somme demandée : 33,288 francs.

La somme de 33,288 francs, demandée pour le service de l'Escaut, présente une augmentation de 328 francs sur le crédit accordé, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien fr.	22,568	»
2° Entretien de la digue de la Tête-de-Flandre à Zwyndrecht.	200	»
3° Restauration des bords et talus des canaux de Melsen et de Zwarte-Coppensbeke	3,000	»
4° Travaux de dévasement pour l'entretien ordinaire de la rivière, dans la Flandre orientale	6,450	»
5° Établissement de pieux d'amarrage près du pont du Strop, à Gand.	720	»
6° Établissement de deux ponts de halage sur des affluents naturels, à Gavre et à Meirelbeke.	350	»
TOTAL. fr.	<u>33,288</u>	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 22,568 francs, demandée pour l'entretien de l'Escaut, sur toute l'étendue de son parcours en Belgique, est inférieure de 3,632 francs à la somme allouée, pour le même objet, en 1854. Ce crédit est nécessaire pour maintenir le lit et les ouvrages d'art du fleuve dans un état d'entretien convenable.

L'entreprise des travaux d'entretien à exécuter dans la Flandre orientale a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 4,568 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853.

Une somme de 200 francs est demandée pour l'entretien de la digue établie en avant de la Tête-de-Flandre, à Zwyndrecht. Un semblable crédit a été alloué, pour le même objet, aux Budgets des exercices précédents.

Les travaux exécutés jusqu'à ce jour et ceux qui doivent l'être en 1854 aux bords et talus des canaux de Melsen et de Zwarte-Coppensbeke ne suffisent pas pour les mettre en parfait état d'entretien. Les travaux à entreprendre au moyen de la somme de 3,000 francs demandée pour 1855 feront probablement atteindre ce but.

Les travaux de dévasement pour l'exécution desquels une somme de 6,450 francs est portée au même projet de Budget ont pour but de faire disparaître des atterrissements de nature à entraver la navigation ou le libre écoulement des eaux.

Une somme de 720 francs est demandée pour l'établissement de pieux d'amarrage près du pont du Strop à Gand. Le nombre de pieux de l'espèce existant en cet endroit est insuffisant dans les moments de crues de la rivière, alors que la descente est devenue impossible et que la rame des bateaux s'arrête.

Le halage est interrompu, tant dans la commune de Gavre que dans celle de Meirelbeke, à la rencontre de ruisseaux naturels débouchant dans la rivière. Les ponts pour l'établissement desquels une somme de 330 francs est demandée feront disparaître cet inconvénient.

PRODUITS.

L'Escaut a produit, en 1849	fr.	99,626 71
Id. en 1850		104,989 99
Id. en 1851		121,153 81
Id. en 1852		69,079 24
Id. en 1853		74,429 25

ART. 18 ET 19. — *Lys.*

Somme demandée : 55,570 francs.

La somme de 55,570 francs, demandée pour le service de la Lys, présente une diminution de 31,450 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1854.

La somme susdite se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	18,170	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire dans la Flandre occidentale.		10,500	»
3° Entretien et réparation des ponts établis sur la partie de la rivière mitoyenne entre la France et la Belgique.		500	»
A REPORTER.	fr.	29,170	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr.	29,170 »
4° Enlèvement d'atterrissements en amont et en aval de l'arche des Capucins, à Menin, et en aval de la ville de Courtrai. . . .	10,000 »
5° Établissement de ponts de halage sur des affluents naturels à Deynze et à Leerne	900 »
6° Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale	5,500 »
7° Travaux de construction de deux ponts de halage carrossables dans la ville de Courtrai. — Complément de la dépense.	10,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>55,570 »</u>

La somme de 18,170 francs, demandée pour l'entretien ordinaire de la Lys dans les deux Flandres, est inférieure de 1,800 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1854. Ces travaux ont été adjugés :

Dans la Flandre occidentale, moyennant une somme annuelle de 8,970 francs, pour un terme de trois années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853 et prendra fin le 30 avril 1856;

Dans la Flandre orientale, moyennant une somme annuelle de 9,200 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853 et expirera le 30 avril 1858.

Aux termes du cahier des charges de l'entreprise de l'entretien de la Lys dans la Flandre occidentale, l'adjudicataire doit, sur l'ordre de l'administration et d'après un bordereau de prix modifié proportionnellement au résultat de l'adjudication, effectuer des travaux d'amélioration jusqu'à concurrence d'une somme annuelle de 9,800 francs déterminée par le susdit cahier des charges. La somme demandée pour l'exécution de travaux de cette nature, en 1855, dans la Flandre occidentale, est la même que celle allouée, pour cet objet, en 1854. Elle est indispensable pour l'exécution de travaux urgents.

La somme demandée pour la part contributive de la Belgique dans les frais des travaux d'entretien à exécuter, en 1855, aux ponts établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la France et la Belgique, est inférieure de 1,000 francs au crédit alloué, en 1854, pour le même objet.

Il est indispensable que, pendant quelque temps encore, des fonds soient mis à la disposition du Gouvernement, pour l'enlèvement d'atterrissements dont la présence gêne la navigation dans la Flandre occidentale. Au moyen de la somme de 10,000 francs portée au projet de Budget de l'exercice 1855, on se propose de faire disparaître les atterrissements qui existent en amont et en aval de l'arche des Capucins, à Menin, et en aval de la ville de Courtrai. Le crédit alloué en 1854, pour l'exécution de travaux de même nature dans la Flandre occidentale, dépasse cette somme de 2,000 francs.

Deux ruisseaux naturels interrompent le halage dans les communes de Deynze et de Leerne. Dans l'intérêt de la navigation, on demande un crédit de 900 francs pour la construction de deux ponts ayant pour but de faire disparaître cet inconvénient.

Un crédit de 5,500 francs est demandé pour l'enlèvement d'atterrissements en divers endroits de la rivière dans la Flandre orientale. Ce travail est nécessaire pour assurer la marche des bateaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1854 comprend un crédit de 52,000 francs pour la construction de deux ponts de halage dans la ville de Courtrai. Des instances ont été faites auprès du Gouvernement, pour que, dans le but de satisfaire aux nombreux intérêts groupés autour de la Lys, à Courtrai, et en considération des dépenses faites par cette ville pour aider à l'amélioration de ladite rivière, les ponts dont il s'agit fussent rendus carrossables. Lors de la discussion du Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1854, un membre de la Chambre des Représentants demanda, dans la séance du 17 décembre 1853, que le Gouvernement portât au projet de Budget de 1855 la somme supplémentaire nécessaire à cet effet. Le Ministre des Travaux publics déclara, en réponse à cette demande, que, dans le cas où il serait reconnu qu'il y eût lieu de rendre carrossables les deux ponts de halage projetés, le Gouvernement se réserverait de demander à un prochain Budget une augmentation de crédit. Or, il a été constaté que la modification que l'on sollicite dans le mode de construction de ces deux ponts présenterait une utilité très-réelle, et, en conséquence, on croit devoir pétitionner au projet de Budget de 1855 un crédit complémentaire de 10,000 francs pour permettre de la réaliser.

PRODUITS.

La Lys a produit, en 1849 fr.	54,075 65
Id. en 1850	58,977 65
Id. en 1851	60,723 28
Id. en 1852	56,709 27
Id. en 1853	56,245 57

ART. 20. — *Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.*

Somme demandée : 243,100 francs.

L'allocation demandée pour le service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, est égale au crédit accordé, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

De même que le crédit de 1854, cette allocation se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire. fr.	23,100 »
2° Travaux d'amélioration.	220,000 »
TOTAL. fr.	<u>243,100 »</u>

Les travaux à entreprendre en 1855 auront pour objet la continuation des améliorations apportées, depuis 1840, au régime de la Meuse et aux chemins de halage de ce fleuve.

PRODUITS.

La Meuse a produit, en 1849. fr.	66,271 23
Id. en 1850.	71,912 93
Id. en 1851.	66,149 75
Id. en 1852.	58,466 16
Id. en 1853.	58,559 43

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Meuse dans la province de Limbourg.*

Somme demandée : 102,000 francs.

La somme de 102,000 francs, demandée pour le service de la Meuse, dans la province de Limbourg, est inférieure de 50,800 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Entretien du chemin de halage de la rive gauche et des ouvrages de défense fr.	32,000	»
2° Travaux d'amélioration au pied des bermes existantes au moyen de moellons de fort échantillon.	60,000	»
3° Réparations extraordinaires à effectuer à la rive gauche et travaux pour améliorer le halage	10,000	»
TOTAL. fr.	102,000	»

Les travaux ordinaires et extraordinaires à effectuer à la partie de la Meuse située dans la province de Limbourg seront soumis, à partir de 1855, à un nouveau bail, qui sera vraisemblablement de trois ans, comme le bail actuel.

La somme présumée nécessaire pour l'entretien ordinaire est de 32,000 francs; elle est inférieure de près de 9,000 francs à la somme correspondante du bail actuel. Cette diminution doit être attribuée principalement à ce que la moitié des bermes sera garantie à cette époque par des moellons de fort échantillon, qui, par leur présence, diminuent considérablement les dégradations annuelles, et, en second lieu, à la diminution de la quantité de gravier à répandre sur le chemin de halage.

On est tellement convaincu de l'efficacité de la présence de ces moellons, qu'on propose de continuer à garantir, le plus tôt possible, de la même manière, toutes les bermes. On évalue à 180,000 francs la somme nécessaire à cet effet. On propose de la répartir sur les trois années du nouveau bail, c'est-à-dire sur les trois exercices 1855-1856-1857, ce qui fait 60,000 francs par an.

Quant aux réparations éventuelles aux rives, c'est-à-dire aux ouvrages de défense, qui figuraient toujours pour une très-forte somme aux Budgets précédents, tous seront exécutés avant 1855. Mais comme il peut fort bien arriver que la direction des eaux de la Meuse subisse des modifications telles qu'un ou plusieurs ouvrages de défense deviennent nécessaires, on considère comme indispensable de pouvoir disposer d'une somme de 10,000 francs, pendant chacune des trois années du bail prochain.

Le halage a besoin, en certains endroits, d'être amélioré. Il ne s'agit pas ici de l'entretien ordinaire du chemin de halage, mais des difficultés que rencontrent les haleurs aux endroits où il est interrompu. Ainsi, par exemple, à la rencontre de cours d'eau ou de vieux bras de la Meuse sur lesquels il n'y a point de ponts, le halage subit des entraves qu'il faudra nécessairement faire disparaître à mesure que les ressources le permettront. En conséquence, la somme de 10,000 francs sera affectée non-seulement aux réparations éventuelles des rives, mais encore, autant que possible, à l'amélioration du chemin de halage.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Dendre.*

Somme demandée : fr. 35,546 56 c'.

La somme de fr. 35,546 56 c', demandée pour le service de la Dendre, dans les provinces de Hainaut et de la Flandre orientale, présente une augmentation de 21,200 francs sur le crédit alloué, en 1854, pour le même service.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	11,600	»
2° Indemnité pour la manœuvre du moulin de Grammont		846	56
3° Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale		2,000	»
4° Renouvellement de la porte amont de l'écluse de navigation à Denderleeuw		2,900	»
5° Construction d'un mur de revêtement en maçonnerie contre l'aile droite en aval du déversoir de l'écluse de Wieze.		8,000	»
6° Renouvellement des deux vantaux de la porte aval de l'écluse de Wieze		3,000	»
7° Renouvellement des deux vantaux de la porte de flot de l'écluse de Termonde et des mécanismes.		4,000	»
8° Renouvellement des deux vantaux de la porte d'aval de l'écluse de Termonde		3,000	»
TOTAL.	fr.	<u>35,546</u>	<u>56</u>

La somme de 11,600 francs, demandée pour les travaux d'entretien ordinaire à exécuter à la Dendre, sur tout son parcours, dépasse de 1,300 francs celle accordée pour les mêmes travaux en 1854. La partie de ce crédit à affecter à la section de la rivière située dans la province de Hainaut s'élève, comme les années précédentes, à 3,000 francs. En ce qui concerne la partie de la Dendre située dans la Flandre orientale, l'entreprise des travaux d'entretien à y exécuter a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 8,600 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853 pour finir le 30 avril 1858. C'est au résultat de cette adjudication qu'est due l'augmentation du crédit demandé pour les travaux d'entretien.

Le projet de Budget de l'exercice 1855 comprend la somme de fr. 846 56 c' payée annuellement, à titre d'indemnité, au propriétaire du moulin de Grammont, pour les manœuvres qu'il opère dans l'intérêt de la navigation.

Les travaux d'enlèvement d'atterrissements pour l'exécution desquels une somme de 2,000 francs est demandée, sont indispensables pour assurer la marche des bateaux sur la Dendre, dans la Flandre orientale. Le Budget de l'exercice 1854 comprend un crédit de 3,000 francs pour l'exécution de semblables travaux pendant cet exercice.

La porte amont de l'écluse de navigation à Denderleeuw se trouve dans un état de vétusté tel qu'il est indispensable de la renouveler. Une somme de 2,900 est demandée à cet effet.

Le revêtement en charpente qui se trouve contre l'aile droite en aval du déversoir de l'écluse de Wieze est dans un très-mauvais état, et son remplacement, par

NOTE PRÉLIMINAIRE.

un mur pour la construction duquel on demande une somme de 8,000 francs, est urgent.

Des crédits respectifs de 3,000, de 4,000 et de 3,000 francs sont demandés pour le renouvellement : 1° des deux vantaux de la porte aval de l'écluse de Wieze; 2° des deux vantaux de la porte de flot de l'écluse de Termonde et des mécanismes, et 3° des deux vantaux de la porte d'aval de l'écluse de Termonde. Ces objets sont également dans un grand état de vétusté.

PRODUITS.

La Dendre a produit, en 1849.	fr.	19,486 18
Id. en 1850.		20,414 58
Id. en 1851.		19,102 79
Id. en 1852.		20,009 22
Id. en 1853.		21,117 88

ART. 23. — *Rupel.*

Somme demandée : 100,000 francs.

L'allocation demandée pour le service du Rupel est supérieure de 10,000 francs à la somme allouée en 1854.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	15,000 »
2° Travaux d'amélioration et de redressement à l'embouchure du Rupel. — Exhaussement des différents épis et construction de nouvelles jetées en briquillons.		85,000 »
TOTAL.	fr.	<u>100,000 »</u>

La grande extension des travaux du Rupel exige l'emploi du crédit de 15,000 francs demandé pour l'entretien ordinaire de cette rivière. Il est à remarquer que le nombre des épis a augmenté. Ce crédit, du reste, est le même que celui alloué au Budget de 1854.

Le crédit de 85,000 francs que l'on demande pour la continuation des travaux d'amélioration du régime du Rupel sera principalement employé à l'exhaussement des épis qui se trouvent encore au-dessous du niveau de la marée haute et à l'achèvement des travaux de redressement et d'amélioration de la rivière, depuis le coude de Wintham jusqu'à l'embouchure du Rupel.

ART. 24. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 159,500 francs.

La somme de 159,500 francs, demandée pour le service de la Dyle et du Demer, est inférieure de 3,500 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire	fr.	19,500	»
2° Travaux d'amélioration		140,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	159,500	»
		<hr/>	

La somme de 19,500 francs, demandée pour les travaux d'entretien ordinaire, dépasse de 6,500 francs le crédit alloué, pour les mêmes travaux, en 1854. Elle est indispensable pour permettre de pourvoir aux besoins auxquels il y a lieu de satisfaire.

La somme de 140,000 francs est destinée à la continuation des travaux d'amélioration qui seront effectués à la Dyle, en amont de Malines, au moyen du crédit de 150,000 francs alloué au Budget de l'exercice 1854. Le crédit de 100,000 francs compris au Budget de 1855 est affecté à l'exécution de travaux complémentaires ayant pour but d'approprier entièrement à sa destination la dérivation de la Dyle, existant à Malines. Ces travaux ont été décrétés d'utilité publique par arrêté royal du 31 décembre 1853; ils doivent être exécutés en premier lieu, attendu qu'avant d'entreprendre des ouvrages ayant pour but d'activer l'écoulement des eaux à l'amont, il est indispensable de créer à l'aval, de la rivière des débouchés suffisants.

PRODUITS.

Le Demer a produit, en 1849	fr.	4,717	98
Id. en 1850		5,201	84
Id. en 1851		3,602	28
Id. en 1852		4,466	10
Id. en 1853		4,559	»

ART. 25. — *Senne.*

Somme demandée : 8,250 francs.

La somme de 8,250 francs, demandée pour le service de la Senne, dépasse de 6,000 francs le crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

Elle comprend une somme de 2,250 francs, égale au crédit total de 1854 et destinée, comme ce crédit, à l'entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État et au payement du loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.

La somme de 6,000 francs formant le complément de l'allocation demandée au projet de Budget de 1855 doit servir à la construction d'une partie de perré le long des berges de la dérivation de la Senne ouverte à Vilvorde aux frais de l'État. Ces berges se trouvent dans la plus mauvaise situation. Déjà, il s'y est produit des éboulements qui offrent d'autant plus de gravité que le sol dans lequel la dérivation est creusée est des plus mauvais. Les travaux les plus indispensables à effectuer pour la consolidation des berges exigeront une dépense de 50,000 francs, qu'on se propose de répartir sur plusieurs exercices.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 35,003 francs.

Cette somme est inférieure de 14,097 francs au crédit alloué pour 1854.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration. fr.	21,503 »
2° Enlèvement d'atterrissements entre le pont S ^{te} -Agnès et celui de la barque à Gand	4,500 »
3° Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende.	7,000 »
4° Réparations aux quais dans la traverse de Bruges. — Part de l'État	2,000 »
TOTAL. fr.	<u>35,003 »</u>

La somme de 21,503 francs, demandée pour l'entretien du canal dans les deux Flandres, est inférieure de 997 francs au crédit accordé, pour le même objet, en 1854.

L'entreprise des travaux d'entretien à exécuter à la partie du canal de Gand à Ostende située dans la Flandre orientale, a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 5,200 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853 et qui expirera le 30 avril 1858.

L'entreprise de l'entretien de la partie de ce canal comprise dans la Flandre occidentale, a été adjugée pour un bail de cinq années, expirant le 31 mai 1857. Aux termes du devis, les travaux d'améliorations peuvent s'élever annuellement à la somme de fr. 6,518 »

Les travaux d'entretien ordinaire sont adjugés pour 9,785 »

ENSEMBLE. fr. 16,303 »

Un crédit de 4,500 francs est demandé pour l'enlèvement d'atterrissements entre le pont S^{te}-Agnès et celui de la barque à Gand. Ce dévasement est exigé dans l'intérêt de la navigation.

Les travaux à exécuter aux talus et aux digues du canal entre Bruges et Ostende, au moyen du crédit de 7,000 francs, forment la continuation des travaux de même nature exécutés pendant les années antérieures. La somme portée annuellement, pour cet objet, aux Budgets des exercices précédents, s'élève également à 7,000 francs.

En vertu d'une convention ⁽¹⁾ intervenue entre le Département des Travaux publics et l'administration communale de Bruges, les travaux d'entretien d'une partie des quais de cette ville doivent être exécutés à frais communs. La somme de 2,000 francs que l'on demande représente la quote-part à concurrence de laquelle on présume que l'État devra intervenir dans les frais des travaux à entreprendre en 1855. Cette quote-part, pour 1854, a également été évaluée à 2,000 francs.

(1) Cette convention a été publiée dans les développements présentés à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1851 (pages 28, 29 et 30).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRODUITS.

Le canal de Gand à Ostende a produit, en 1849 fr.	25,656	70
Id. id. en 1850	28,060	72
Id. id. en 1851	27,550	04
Id. id. en 1852	29,154	66
Id. id. en 1853	52,556	55

ART. 27. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 110,985 francs.

La somme de 110,985 francs, demandée pour le service du canal de Mons à Condé, dépasse de 85,000 francs le crédit alloué, pour le même service, au Budget de 1854.

Cette somme est destinée aux dépenses dont l'énumération suit :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	9,985	»
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	18,000	»
3° Construction de murs de quai	83,000	»
TOTAL fr.	110,985	»

L'entreprise des travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter au canal de Mons à Condé a été adjugée, partie à forfait, partie sur bordereau de prix, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1852.

Les travaux d'entretien ordinaire doivent être exécutés à forfait, pour une somme fixe et annuelle de 9,985 francs.

Aux termes de son cahier des charges, l'entrepreneur est tenu d'exécuter chaque année, sur l'ordre de l'administration, des travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration jusqu'à concurrence d'une somme de 18,000 francs, et ce sur bordereau de prix, réduit conformément au résultat de l'adjudication.

L'augmentation que présente le crédit pétitionné pour le service du canal de Mons à Condé est due à la somme de 85,000 francs que l'on demande pour la construction des murs de quai destinés à remplacer les talus du canal sur les points où la navigation offre le plus d'activité. Ce travail est instamment réclamé par l'industrie charbonnière; il est nécessaire pour faciliter la circulation des bateaux.

PRODUITS.

Le canal de Mons à Condé a produit, en 1849 fr.	207,942	86
Id. id. en 1850	221,124	11
Id. id. en 1851	211,419	02
Id. id. en 1852	239,897	54
Id. id. en 1853	254,666	64

ART. 28. — *Canal de la Campine.*

Somme demandée : 51,170 francs.

La somme de 51,170 francs, demandée pour le service du canal de la Campine, est inférieure de 7,700 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascines et des digues des 1 ^{re} et 2 ^{me} sections.	fr.	45,020	»
2° Démolition et reconstruction des plates-formes en briques des ponts tournants		1,600	»
3° Abaissement des pivots des ponts tournants n° 6 et 7		500	»
4° Établissement de poteaux d'amarrage		400	»
5° Réparations diverses et travaux d'amélioration à quelques ouvrages d'art et à quelques maisons pontonnières et éclusières.		1,850	»
6° Continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale		4,000	»
TOTAL.	fr.	<u>51,170</u>	»

L'entreprise de l'entretien de la première section du canal de la Campine a été adjugée, moyennant une somme fixe et annuelle de 11,470 francs, pour un bail de cinq ans, qui a pris cours le 1^{er} mai 1851. Aux termes de son cahier des charges, l'entrepreneur peut être tenu d'exécuter, de plus, sur bordereau de prix, des travaux imprévus, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle de 1,000 francs. En ce qui concerne la deuxième section, une allocation de 50,550 francs est jugée nécessaire pour l'entretien de cette partie de canal en 1855. Ces sommes réunies forment le chiffre de 45,020 francs que comprend le projet de Budget de l'exercice 1855 et qui est supérieur de 550 francs au crédit accordé en 1854. Cet accroissement est dû à l'importance et à l'augmentation des travaux de la deuxième section.

Des affaissements se sont formés dans toutes les plates-formes en briques des ponts tournants de la première section, de telle sorte que les eaux pluviales y séjournent. La somme de 1,600 francs que l'on demande a pour but de relever ces plates-formes, afin de remédier à l'inconvénient dont il s'agit et de prévenir les conséquences qu'il pourrait avoir pour la conservation des ponts.

Les pivots des ponts tournants n° 6 et 7 sont trop élevés, et il en résulte des chocs nuisibles aux ponts, au passage des voitures. Il est, en conséquence, indispensable de les abaisser, et un crédit de 500 francs est porté, à cet effet, au projet de Budget de l'exercice 1855.

La somme de 400 francs que l'on demande sera affectée au remplacement de poteaux d'amarrage hors de service près des ponts et bassins de la première section.

Le crédit de 1,850 francs, demandé pour réparations diverses et travaux d'amélioration des ouvrages d'art et des maisons servant d'habitation aux éclusiers et pontonniers, est indispensable pour le maintien en bon état de ces constructions.

Une somme de 4,000 francs est réclamée pour la continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale, travail utile à la marche active et régulière du halage et à la consolidation des digues elles-mêmes. Le crédit consacré à ce travail par le Budget de 1854 s'élève au même import.

PRODUITS.

Le canal de la Campine a produit, en 1849.	fr.	18,199	52
Id. id. en 1850.		20,967	96
Id. id. en 1851.		26,160	75
Id. id. en 1852.		27,742	89
Id. id. en 1853.		25,549	55

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 11,500 francs.

Cette somme est inférieure de 5,700 francs à celle allouée pour 1854.

Elle est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

1° Entretien des terrassements et des ouvrages d'art . . . fr.	8,075	»
2° Continuation du rechargement des digues en gravier ou en terre végétale	2,500	»
3° Placement de seuils aux portes et fenêtres de trois maisons de préposés à la manœuvre des ponts et écluses; placement de buses; pavage des rampes des ponts, etc.	725	»
TOTAL. . . . fr.	<u>11,500</u>	»

La somme de 8,075 francs, demandée pour l'entretien des terrassements et des ouvrages d'art du canal d'embranchement vers Turnhout, est supérieure de 275 francs au crédit alloué pour 1854. Cette augmentation a été jugée nécessaire à cause de l'importance des travaux à exécuter et à raison du renchérissement des matériaux.

Il est indispensable de continuer le rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues. Une somme de 2,500 francs est demandée à cet effet. Elle est inférieure de 500 francs à l'allocation accordée, pour le même objet, en 1854.

Les travaux secondaires d'amélioration pour l'exécution desquels un crédit de 725 francs est demandé sont indispensables.

PRODUITS.

Les droits de navigation perçus sur le canal d'embranchement vers Turnhout ont produit, en 1849. fr.	2,982	25
Id. id. en 1850.	2,056	95
Id. id. en 1851.	5,619	21
Id. id. en 1852.	5,875	81
Id. id. en 1853.	4,575	51

ART. 30. — *Petite-Nèthe canalisée.*

Somme demandée : 22,000 francs.

Cette somme est inférieure de 50,000 francs à celle allouée pour 1854.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	11,500
2° Renouvellement d'une paire de portes de flot	2,000
3° Construction d'une maison éclusière	4,500
4° Reconstruction partielle des bajoyers de l'écluse n° 3	4,000
TOTAL. . . . fr.	<u>22,000</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 11,500 francs, demandée pour travaux d'entretien, est inférieure de 500 francs au crédit alloué, pour le même objet, en 1854. Cette somme suffira, les ouvrages de la Petite-Nèthe canalisée se trouvant considérablement améliorés.

Six vieilles paires de portes d'écluse existaient encore à la fin de 1852. Une paire a été renouvelée en 1853 et les autres réparées provisoirement. L'une de celles-ci pourra être remplacée en 1854, au moyen du crédit de 2,000 francs alloué à cet effet au Budget de cet exercice, et il faudra continuer ainsi pendant quatre ans, de 1855 à 1858. En conséquence, un nouveau crédit de 2,000 francs est porté au projet de Budget de l'exercice 1855, pour le renouvellement d'une paire de portes de flot.

Tous les éclusiers de la Petite-Nèthe canalisée sont logés dans des bâtiments appartenant à l'État ou à eux-mêmes, sauf celui de Lierre, qui est forcé de se procurer un logement en ville. Il se trouve à côté de l'écluse à la manœuvre de laquelle cet agent est préposé, un terrain appartenant à l'État. On se propose d'élever sur ce terrain la maison éclusière dont l'établissement est jugé nécessaire et qui sera construite au moyen du crédit de 4,500 francs porté à cet effet au projet de Budget de l'exercice 1855.

Les bois des bajoyers de l'écluse n° 3 sont dans un état de vétusté tel qu'il est indispensable de pourvoir à la reconstruction partielle de ces ouvrages. Un crédit de 4,000 francs est demandé pour l'exécution de ce travail.

PRODUITS.

La Petite-Nèthe canalisée a produit, en 1849 fr.	23,336	86
Id. Id. en 1850	26,655	45
Id. Id. en 1851	20,482	78
Id. Id. en 1852	22,685	55
Id. Id. en 1853	17,571	60

ART. 31. -- *Moervaert.*

Somme demandée : 3,895 francs.

La somme de 3,895 francs, demandée pour le service du Moervaert, est inférieure de 9,505 francs au crédit alloué, pour le même service, au Budget de l'exercice 1854.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	1,695
2° Dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale	1,500
3° Acquisition de poutrelles pour l'écluse de Roodenhuyzen . .	700
TOTAL. fr.	<u>3,895</u>

L'entreprise de l'entretien du Moervaert a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 1,695 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853. Cette somme de 1,695 francs est inférieure de 505 francs au crédit alloué, pour l'entretien du Moervaert, au Budget de 1854.

Les travaux de dévasement, pour l'exécution desquels une somme de 1,500 francs est demandée, sont indispensables pour maintenir la profondeur normale du canal

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et faciliter la navigation. De semblables travaux doivent être effectués tous les ans, au moyen de crédits alloués à cet effet par la Législature.

Les poutrelles pour l'acquisition desquelles une somme de 700 francs est demandée, sont nécessaires pour effectuer la fermeture de l'écluse de Roodenhuyzen, dans le cas d'un accident aux portes.

PRODUITS.

Le Moervaert a produit, en 1849 fr.	5,257 37
Id. en 1850	6,335 07
Id. en 1851	4,416 80
Id. en 1852	5,295 88
Id. en 1853	6,511 07

ART. 52. — *Canal de Deynze à Schipdonck.*

Somme demandée : 4,649 francs.

La somme de 4,649 francs, demandée pour le service du canal de Deynze à Schipdonck, est inférieure de 551 francs à celle votée en 1854. Elle est destinée aux travaux qu'exige l'entretien du canal et dont l'entreprise a été adjugée, moyennant une somme égale, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} mai 1853.

ART. 53. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est égale à celle allouée en 1854 et est destinée à l'entretien du canal.

ART. 54. — *Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.*

Somme demandée : 36,950 francs.

Cette somme est inférieure de 20 francs à celle votée en 1854.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien en Belgique fr.	17,480
2° Travaux d'entretien et d'amélioration dans les Pays-Bas	12,450
3° Travaux d'amélioration et consolidation des digues sur le territoire belge	7,000
TOTAL. fr.	<u>36,930</u>

L'entreprise de l'entretien de la partie du canal latéral à la Meuse située sur le territoire belge a été adjugée, pour un terme de cinq années, qui prendra fin le 30 avril 1858, moyennant une somme annuelle de 17,480 francs, égale au crédit demandé au projet de Budget de l'exercice 1855. Le montant de la dernière entre-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

prise ne s'élève qu'à 17,000 francs, et c'est cette somme seulement qui a été allouée au Budget de 1854.

L'entreprise des travaux d'entretien et d'amélioration qu'exige la partie néerlandaise du canal latéral à la Meuse a été adjugée publiquement pour un terme de trois années, qui a pris cours le 1^{er} avril 1852 pour finir le 31 mars 1855, moyennant une somme de 17,645 florins des Pays-Bas, ou fr. 57,545 91 c, pour les trois années, soit fr. 12,447 97 c par an. Le crédit demandé pour cette section de canal s'élève à 12,450 francs, et a été légèrement forcé afin d'en arrondir le chiffre. Il est égal à l'allocation de 1854.

La somme de 7,000 francs, demandée pour l'exécution des travaux d'amélioration à la partie du canal située sur le territoire belge, est inférieure de 500 francs au montant réuni des deux crédits votés pour cet objet en 1854. Ces travaux comprennent la consolidation des digues au moyen de clayonnages à exécuter dans le but de prévenir, autant que possible, les excavations que produit la navigation. En ce qui concerne les travaux d'amélioration proprement dits, ils sont indispensables pour le service du canal.

PRODUITS.

Le canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht, a produit, depuis le 21 octobre 1850, jour de son ouverture, jusqu'au 31 décembre suivant,

une somme de	fr.	6,500	55
La recette effectuée pendant l'année 1851 s'élève à		34,005	65
Id. id. 1852 — à		26,641	75
Id. id. 1855 — à		59,716	25

ART. 55. — *Canal de Zelzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 555,000 francs.

Une somme de 425,000 francs a été portée au Budget de l'exercice 1854, comme premier crédit, pour la construction de la quatrième et dernière section du canal de Zelzaete à la mer du Nord. Une allocation complémentaire de 555,000 francs est demandée au projet de Budget de l'exercice 1855 pour ce travail; de même que pour l'allocation de 1854, il semble superflu de motiver ici cette nouvelle demande de crédit, après les discussions qui ont eu lieu à l'occasion du vote du Budget de 1855.

ART. 56. — *Grande-Nèthe.*

Somme demandée : 5,000 francs.

La loi du 1^{er} janvier 1854, fixant le Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1854, a décrété la reprise par l'État, à dater du 1^{er} janvier 1854, de l'administration de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele par Nieupoort et Furnes à la frontière française. Elle a, de plus, ouvert au Gouvernement, pour le service de ces voies navigables, un crédit total de 20,000 francs. On a cru, dans un but de régularité et pour agir à l'égard de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele vers la frontière de France, de la même manière qu'on le fait pour les autres rivières et canaux administrés par l'État, devoir

NOTE PRÉLIMINAIRE.

séparer ces trois voies navigables au projet de Budget de l'exercice 1855, et demander pour chacune d'elles un crédit distinct.

La somme de 5,000 francs que l'on pétitionne pour le service de la Grande-Nèthe est destinée à pourvoir à l'entretien de cette rivière, à l'enlèvement d'atterrissements et à la coupe des herbes aquatiques qui en obstruent le lit. Ces travaux sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.

ART. 37. — *Yser.*

Somme demandée : 7,000 francs.

La somme de 7,000 francs demandée pour le service de ce cours d'eau est destinée aux travaux d'entretien qu'il exige.

ART. 38. — *Canal de Plasschendaele par Nieupoort et Furnes vers la frontière de France.*

Somme demandée : 8,000 francs.

La somme de 8,000 francs, demandée pour le service du canal de Plasschendaele par Nieupoort et Furnes vers la frontière de France, doit également être affectée aux travaux d'entretien dont ce canal nécessitera l'exécution.

Ces trois derniers crédits ont fait, au Budget de 1854, l'objet d'une seule allocation, qui a été comprise parmi les crédits de la quatrième section, *ports et côtes*, du chapitre II. — Il a paru plus rationnel de les faire figurer dans la troisième section, à la suite des sommes proposées pour les canaux et les rivières.

ART. 39. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

La somme de 25,000 francs, demandée pour le service des plantations des voies navigables administrées par l'État, est égale au crédit alloué aux Budgets des exercices précédents.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Plantations le long des voies navigables administrées par l'État et entretien de celles y existantes. fr.	25,500 »
2 ^o Frais de surveillance extraordinaire.	4,500 »
TOTAL. fr.	<u>25,000 »</u>

ART. 40. — *Frais d'étude.*

Somme demandée : 7,000 francs.

La somme de 7,000 francs, demandée pour les frais d'étude et de levée de plans, l'achat et la réparation d'instruments, est égale au crédit alloué, de ce chef, les années précédentes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 27,000 francs.

La somme de 27,000 francs, demandée pour le service des bacs et bateaux de passage, est égale au crédit alloué au Budget de 1854 pour le même service.

PRODUITS.

Les bacs et bateaux de passage ont produit, en 1849 . . . fr.	77,880	42
Id. id. 1850	104,249	60
Id. id. 1851	100,427	95
Id. id. 1852	105,506	68
Id. id. 1853	101,294	52

Polders. (Pour mémoire.) .

Aux termes de la convention intervenue, le 27 novembre 1849, entre le Département des Travaux publics et le polder de Lillo, et approuvée par arrêté royal du 26 décembre suivant, le subside annuel payé, pendant ces derniers temps, en exécution de ladite convention, à la direction de ce polder, pour l'aider à pourvoir à l'entretien de la partie de la nouvelle digue qu'elle est chargée de maintenir en bon état, n'est due que jusqu'en 1854 inclusivement. A partir de 1855, rien ne doit donc plus être payé de ce chef au polder de Lillo par l'État, de sorte qu'il n'y a pas lieu de reproduire au Budget de cet exercice le crédit de 2,000 francs alloué pour cet objet les années précédentes.

4^{me} SECTION. — Ports et Côtes.ART. 42. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 190,845 francs.

Cette somme présente une augmentation de 82,795 francs sur celle allouée en 1854.

Les travaux ordinaires du port d'Ostende sont les suivants :

- 1^o Entretien de l'avant-port, de l'arrière-port et des écluses de Slykens ;
- 2^o Entretien des écluses des bassins de commerce.

De ces travaux, les uns sont, quant à la dépense, entièrement à la charge de l'État ; les autres sont, par moitié, à charge de l'État et de la ville d'Ostende.

Ceux dont la dépense est, en entier, à la charge de l'État, sont les travaux d'entretien de l'avant-port et des écluses de Slykens.

Ceux qui incombent, par moitié, à l'État et à la ville d'Ostende sont les travaux d'entretien des écluses du bassin de commerce.

La charge d'entretien de ces différents ouvrages a été réglée par un arrêté royal du 6 juin 1821. En ce qui concerne l'arrière-port d'Ostende et les écluses de Slykens, les dispositions de cet arrêté ont été modifiées par la loi du 22 avril 1849, portant fixation du Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1849. L'arrêté royal du 6 juin 1821 mettait, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la province, l'entretien de ces derniers ouvrages; mais la loi du 22 avril 1849 a décidé que, à partir du 1^{er} janvier de cette même année, l'État y pourvoirait seul.

La somme demandée pour le port d'Ostende se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire de l'avant-port. fr.	54,800	»
2° Id. de l'arrière-port	8,500	»
3° Id. des écluses des bassins de commerce, moitié à charge de l'État	545	»
4° Continuation des travaux de prolongement, en maçonnerie, du quai des bateaux à vapeur, sur une longueur de 70 mètres environ.	75,000	»
5° Reconstruction avec matériaux neufs et avec ceux à provenir des épis et de l'ancienne jetée d'ouest, de deux parties de revêtement en moellons de la grande digue de mer, d'une longueur ensemble d'environ 160 mètres.	38,000	»
6° Reconstruction, sur 60 mètres de longueur, de la partie d'estacade à claire-voie existant le long de l'ouvrage à couronne, vis-à-vis du quai des bateaux à vapeur	50,000	»
7° Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans	4,000	»
TOTAL	190,845	»

L'entreprise de l'entretien de l'avant-port a été adjugée pour un terme de cinq années, finissant le 31 mai 1856, moyennant une somme de 54,800 francs par an.

Celle de l'entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens a également été adjugée pour un terme de cinq années, expirant le 31 mai 1856. Elle comporte une somme annuelle de 8,500 francs.

L'entreprise des travaux d'entretien des écluses du bassin de commerce, pendant un bail de cinq années, qui expirera le 30 avril 1858, a été adjugée moyennant une somme annuelle de 4,090 francs, à payer moitié par l'État, moitié par la ville d'Ostende.

Depuis quelques années, on a entrepris le prolongement du quai des bateaux à vapeur au moyen de crédits alloués, à cet effet, aux Budgets du Département des Travaux publics. Un nouveau crédit de 75,000 francs, demandé pour l'exercice 1855, est destiné à la continuation de ce travail, dont l'achèvement est vivement réclamé par l'administration de la marine de l'État et par la navigation en général.

Il est indispensable de reconstruire, en 1855, deux parties du revêtement en moellons de la grande digue de mer, l'entretien ordinaire de ces parties de revêtement ne pouvant plus suffire, par suite de la défectuosité des moellons, pour les maintenir en état de résister aux vagues. Une somme de 38,000 francs est, en conséquence, demandée pour pourvoir à cette reconstruction.

La partie d'estacade qu'on se propose de renouveler au moyen de la somme de 50,000 francs, portée à cet effet au projet de Budget de l'exercice 1855, se trouve dans un état de vétusté tel qu'il est impossible de la conserver plus longtemps au moyen de travaux d'entretien ordinaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comme les années précédentes, une somme de 4,000 francs est demandée pour pourvoir à la réparation des dégâts que les ouragans pourraient occasionner aux ouvrages du port d'Ostende.

ART. 43. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : fr. 15,955 53 c'.

Aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821, déjà cité à propos du port d'Ostende, les travaux du port de Nieuport sont, pour deux tiers, à la charge de l'État, et, pour un tiers, à la charge de la province.

Le crédit alloué au Budget de l'exercice 1854 pour le service du port de Nieuport s'élève à 45,600 francs. Il comprend différentes sommes pour l'exécution de travaux d'amélioration, mais ces sommes ne pourront être utilisées, parce que le conseil provincial de la Flandre occidentale n'a point accordé, dans sa dernière session, les crédits destinés à faire face à la part contributive de cette province dans la dépense. Des instances ont été faites par le Gouvernement pour que, lors de sa prochaine session, le conseil provincial vote au moins des fonds pour la quote-part de la province dans les frais d'exécution de ceux de ces travaux d'amélioration qui présentent le plus d'urgence; mais la députation permante a émis le doute qu'il soit possible au conseil provincial, en présence de la situation financière de la province, de satisfaire à cette invitation. Dans un tel état de choses, le Gouvernement croit devoir se dispenser de demander de nouveaux crédits pour la part contributive de l'État dans la dépense d'exécution de travaux d'amélioration au port de Nieuport, et il se borne à porter au projet de Budget de l'exercice 1855 la somme de fr. 15,955 53 c' formant la quote-part de l'État dans les frais d'entretien de ce port.

La députation permanente soumettra les observations du Gouvernement au conseil provincial. Si le conseil provincial persistait dans sa résolution de ne point voter de crédits pour l'exécution des travaux extraordinaires que le port de Nieuport réclame, le Gouvernement aurait à examiner s'il n'y aurait pas lieu de porter d'office ces crédits au Budget provincial, du moins en ce qui concerne ceux de ces travaux qui offrent un caractère d'urgence.

L'entreprise de l'entretien du port de Nieuport a été adjudgée pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1^{er} juin 1851. Elle comporte une somme annuelle de 20,900 francs, dont deux tiers, soit fr. 13,935 53 c', à charge de l'État.

ART. 44. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 157,900 francs.

Les travaux de la côte de Blankenberghe sont, en totalité, à la charge de l'État. La partie défendue de cette côte est divisée en deux sections.

La première s'étend de Wenduïne jusqu'au fortin de Blankenberghe et comprend 20 jetées et 29 épis.

La deuxième section s'étend du fortin de Blankenberghe jusqu'à Heyst et comprend 29 jetées et 44 épis.

La somme de 157,900 francs, demandée pour le service de la côte de Blankenberghe, est supérieure de 10,700 francs au crédit voté en 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien	{ 1 ^{er} lot d'adjudication. fr. 37,600 } fr. 97,800 »
	{ 2 ^e Id. 60,200 }
2 ^o Prolongement en mer de deux jetées de la deuxième section.	20,000 »
3 ^o Travaux de consolidation des dunes	20,100 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 157,900 »

L'entreprise de l'entretien de la côte de Blankenberghe a été adjudgée pour un bail de trois années finissant le 1^{er} avril 1856, moyennant une somme annuelle de 97,800 francs.

Une somme de 20,000 francs est demandée pour le prolongement en mer de deux jetées de la deuxième section. Ce prolongement a pour but d'augmenter l'estran et de renforcer les dunes dans des endroits très-faibles de la côte. C'est la continuation d'un travail commencé depuis quelques années.

Lorsque le vent de nord-ouest souffle avec violence, les vagues passent au-dessus de la jetée d'Est du chenal de l'écluse de Heyst et viennent entamer fortement les dunes, malgré les épis construits en cet endroit. La somme de 20,100 francs portée au projet de Budget de 1855 est nécessaire pour construire un perré en cet endroit, sur environ 150 mètres en prolongement d'un ouvrage de même nature récemment établi.

ART. 45. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 2,100 francs.

Cette somme est supérieure de 110 francs au crédit alloué en 1854.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien des phares et des fanaux de la côte.	1,100 »
2 ^o Travaux d'amélioration	1,000 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 2,100 »

Une somme de 1,100 francs est jugée nécessaire pour assurer, d'une manière convenable, l'entretien des phares et fanaux de la côte. Cette somme dépasse de 110 francs le crédit alloué, pour le même objet, au Budget de 1854.

La somme de 1,000 francs, demandée pour travaux d'amélioration, présente le même chiffre que l'allocation votée pour cet objet en 1854. Elle est indispensable pour exécuter des travaux urgents.

3^e SECTION. — *Personnel des ponts et chaussées.*ART. 46. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées.*
— *Frais de bureau et de déplacement.*

Somme demandée : fr. 600,209 98 c^s.

Cette somme est égale au crédit qui figure au Budget de l'exercice 1854.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47.—*Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées.*

Somme demandée.	fr.	576,144	48
Crédit alloué pour 1854.		574,144	48
Augmentation.	fr.	2,000	»

La Législature a alloué au Budget de 1852 (Voir le Rapport fait au nom de la section centrale à la Chambre des Représentants, pages 43 et 44) une somme de 5,700 francs pour primes aux éclusiers et pontonniers du canal de Charleroy à Bruxelles. Cette somme est devenue insuffisante à cause du mouvement considérable de la navigation.

Les primes se sont élevées, en 1853, à la somme de fr. 7,584 14 c^s, de manière que le crédit a été dépassé de fr. 1,884 14 c^s.

L'augmentation de 2,000 francs, demandée au projet de Budget pour l'exercice 1855, permettra de faire face à toutes les éventualités.

ART. 48.—*Frais des jurys d'examen et voyage des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est égale au crédit qui figure au Budget de l'exercice 1854.

CHAPITRE III.

MINES.

Les sommes demandées aux articles 49 à 59, concernant le conseil des mines, les caisses de prévoyance, les impressions, le personnel du corps des ingénieurs des mines, les frais du jury d'examen de l'école des mines, et les commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics, sont les mêmes que celles qui figurent au Budget de l'exercice précédent.

CHAPITRE IV.

CHEMIN DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.

Avant d'expliquer les causes des augmentations demandées pour plusieurs des services ressortissant à l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes, il semble utile de faire connaître immédiatement ces augmentations et les diverses branches de cette partie du Département auxquelles elles sont destinées. Le tableau suivant fournit à cet égard toutes les données désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SERVICES.	ALLOCATION demandée au Budget de 1855.	CRÉDIT voté pour 1854.	Différence au Budget de 1855.	
			En plus.	En moins.
<i>Voies et travaux.</i> Salaires des agents payés à la journée	1,256,400	1,177,400	59,000	"
— Travaux et fournitures	466,000	565,000	105,000	"
<i>Traction et Arsenal.</i> Salaires des agents, etc.	1,460,500	1,418,000	42,500	"
— Primes d'économie et de régularité	40,000	50,000	10,000	"
— Entretien, réparation et renouvellement du matériel	1,501,700	918,710	582,990	"
<i>Mouvement et trafic.</i> Traitement des fonctionnaires et employés.	791,500	771,500	20,000	"
— Salaires des agents, etc.	940,500	825,500	117,000	"
— Frais d'exploitation	206,500	181,790	24,710	"
— Camionnage	250,000	220,000	10,000	"
— Pertes et avaries	50,000	20,000	10,000	"
<i>Télégraphes</i> Traitement des fonctionnaires et employés	65,000	50,000	15,000	"
— Salaires des agents, etc.	16,000	9,000	7,000	"
<i>Service général</i> Matériel et fournitures de bureau.	150,000	120,000	50,000	"
<i>Postes</i> Traitements des fonctionnaires et employés.	510,000	500,000	10,000	"
— Des facteurs ruraux, etc.	695,000	685,000	10,000	"
— Transport des dépêches	515,000	289,000	26,000	"
— Matériel	175,000	155,000	20,000	"
	8,629,100	7,751,900	897,200	"

Ce tableau démontre la justesse de l'observation qui a été faite au commencement de cette note : certes, toutes les augmentations exigées par les besoins du service ne portent pas sur celles des dépenses qui sont essentiellement productives; ainsi, dans le courant de 1855, une hausse imprévue, variant de 15 à 75 p. 0/0, s'est tout à coup produite sur les matières, sur les objets de consommation, ainsi que sur les travaux, et la Législature a récemment voté au Budget de 1854 un crédit extraordinaire de 500,000 francs pour faire face à l'enchérissement de deux objets essentiels de consommation, le combustible et les huiles pour graissage. Mais si l'on fait abstraction de ces circonstances, que l'on peut regarder comme exceptionnelles et qui, venant à disparaître, permettront de ramener à des proportions normales les crédits sur lesquels elles exercent maintenant une si grande influence, si l'on fait le calcul de celles des augmentations qui sont le résultat inévitable de la progression marquée de la circulation sur le railway national, progression qui se traduit par une recette probable de vingt millions de francs en 1855, c'est-à-dire de trois à quatre millions plus élevée que les prévisions qui figuraient au Budget des Voies et Moyens de 1850, on reconnaîtra que ces augmentations figu-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

rent pour plus de 70 p. % dans l'ensemble de celles qui sont demandées pour le chemin de fer au projet de Budget actuel, et que, par conséquent, elles trouvent une justification complète dans l'accroissement même des produits de cette source importante du revenu public.

Les considérations qui précèdent sont également applicables aux services des postes et des télégraphes, quant à la corrélation intime existant entre les recettes et les dépenses qui s'y rapportent. Ainsi, les prévisions de recettes, qui n'ont été évaluées, au Budget des Voies et Moyens de 1854 qu'à 3,540,000 francs pour les postes et à 175,000 francs pour les télégraphes, sont respectivement portées, pour l'exercice 1855 à 3,750,000 francs et à 270,000 francs. Il est aisé de comprendre qu'un accroissement de recettes aussi rapide, et aussi considérable, surtout en ce qui concerne les télégraphes, doit occasionner, dans le service, un développement dont la conséquence inévitable se traduit en une augmentation de dépenses.

L'administration doit se borner, pour le moment, à ces observations générales; il est vraisemblable qu'un temps assez long s'écoulera avant la discussion du projet de Budget pour l'exercice 1855; d'ici là, il peut se produire des faits nombreux, qui viendront modifier les prévisions actuelles; le Gouvernement se réserve donc d'apporter aux propositions du projet qu'il présente aujourd'hui les changements que les faits acquis ou les circonstances pourraient commander. Quoi qu'il en soit de cette éventualité, les Chambres recevront en temps opportun, sur les différents points qui n'ont pu être traités ici que d'une manière assez succincte, toutes les explications et tous les renseignements nécessaires pour leur permettre de porter, en parfaite connaissance de cause, leur jugement et leurs décisions sur les diverses propositions qui leur sont soumises.

CHAPITRE V, VI ET VII.

PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Les crédits de 7,000, 5,000 et 18,000 francs respectivement alloués pour chacun de ces services au Budget de 1854, sont reproduits au projet de Budget de 1855.

Il semble utile de faire remarquer que, si l'on a cru pouvoir se dispenser de publier à la suite de ce projet de Budget la liste des fonctionnaires et employés admis à la pension, c'est parce que ce renseignement a été fourni, jusqu'au 31 octobre 1853, à la section centrale qui a examiné le Budget des Travaux publics pour l'exercice 1854, et que depuis lors, le Département n'a accordé que six pensions nouvelles s'élevant ensemble à 1,563 francs; d'un autre côté, il a été constaté neuf extinctions, dont le montant est de 4,881 francs.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de *dix-neuf millions cent soixante-treize mille trois cent cinq francs soixante-huit centimes* (fr. 19,175,305 68 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel de l'administration des chemins de fer ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Laeken, le 24 février 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux Publics,

EM. VANHOOREBEKE.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	•	671,600 »	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service. . . .	525,600 »	25,000 »		
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	27,600 »	•		
4	Salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.	24,400 »	•		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	50,000 »	•		
CHAPITRE II.					
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.					
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.					
6	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	2,577,458 »	•	671,600 »	
7	Plantations de routes	41,200 »	•		
SECTION 2. — Bâtimens civils.					
8	Entretien et réparations des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	90,000 »	•		
9	Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien	•	60,000 »		
10	Troisième annuité due à la ville de Bruxelles pour distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtimens civils situés en cette localité	•	6,400 »		
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.					
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>					
11	Entretien et travaux d'amélioration	26,095 »	•		
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>					
12	Entretien et travaux d'amélioration	14,000 »	62,600 »		
13	Remplacement des ponts-levis de Neeroeteren et de Reckheim par des ponts tournants. — Complément de la dépense.	•	50,000 »		
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>					
14	Entretien et travaux d'amélioration	81,800 »	•		
<i>Sambre canalisée dans les provinces de Hainaut et de Namur.</i>					
15	Entretien et travaux de dragage	105,950 »	2,800 »		
A REPORTER. . . . fr.		3,585,083 »	184,800 »	671,600 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,585,085	184,800	671,600
	<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>			
16	Entretien et travaux d'amélioration	60,500	19,000	
	<i>Escaut.</i>			
17	Entretien et travaux d'amélioration	29,218	4,070	
	<i>Lys dans les deux Flandres.</i>			
18	Entretien et travaux d'amélioration.	29,170	16,400	
19	Travaux de construction de deux ponts de halage carrossables, dans la ville de Courtrai. — Complément de la dépense.	"	10,000	
	<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
20	Entretien et travaux d'amélioration	25,100	220,000	
	<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>			
21	Entretien et travaux d'amélioration	52,000	70,000	
	<i>Dendre.</i>			
22	Entretien et travaux d'amélioration	12,446 56	22,000	
	<i>Rupel.</i>			
25	Entretien et travaux d'amélioration	15,000	85,000	
	<i>Dyle et Demer.</i>			
24	Entretien et travaux d'amélioration	19,500	140,000	
	<i>Senne.</i>			
25	Entretien des ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vilvorde.	2,250	6,000	
	<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
26	Entretien et travaux d'amélioration	21,505	15,500	
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
27	Entretien et travaux d'amélioration	9,985	101,000	
	<i>Canal de la Campine, dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.</i>			
28	Entretien et travaux d'amélioration	45,020	8,150	
	<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
29	Entretien et travaux d'amélioration	8,075	5,225	
	<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>			
50	Entretien et travaux d'amélioration	11,500	10,500	
	<i>Moervaert.</i>			
51	Entretien ordinaire et travaux de dévasement	1,695	2,200	
	<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>			
52	Travaux d'entretien	4,649	"	
	A REPORTER. fr.	5,906,694 56	916,745	671,600

POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,906,694 56	916,745 "	671,600 "
	<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>			
53	Travaux d'entretien	9,000 "	"	
	<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maastricht.</i>			
54	Entretien et travaux d'amélioration	56,950 "	"	
	<i>Canal de Zelzuete à la mer du Nord.</i>			
55	Construction de la quatrième et dernière section -- Complément de la dépense	"	555,000 "	
	<i>Grande-Nèthe.</i>			
56	Travaux d'entretien	5,000 "	"	
	<i>Yzer.</i>			
57	Travaux d'entretien	7,000 "	"	
	<i>Canal de Plasschendaele.</i>			
58	Travaux d'entretien	8,000 "	"	
	<i>Plantations.</i>			
59	Plantations nouvelles le long des voies navigables	25,000 "	"	6,164,902 55
	<i>Frais d'études.</i>			
40	Frais d'études et de levée de plans.	7,000 "	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
41	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	27,000 "	"	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
42	Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration	45,845 "	147,000 "	
43	Port de Nieuport. — — — —	13,955 55	"	
44	Côte de Blankenberghe. — — — —	97,800 "	40,100 "	
45	Phares et fanaux. — — — —	1,100 "	1,000 "	
	<i>SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.</i>			
46	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement	568,945 55	51,266 65	
47	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclu- siers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subal- ternes des ponts et chaussées	370,688 25	5,456 25	
48	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves ingénieurs et conduc- teurs de l'école spéciale du génie civil.	12,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	5,150,954 45	1,606,567 00	6,856,502 55

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,159,954 45	1,696,567 90	6,856,522 35
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
49	Personnel du conseil des mines. — Traitement	41,700 "	"	
50	— — — Frais de route	600 "	"	
51	— — — Matériel	2,000 "	"	
52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 "	"	
53	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publica- tion de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 "	"	
54	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.	134,066 66	6,566 67	
55	Jury d'examen et voyage des élèves de l'école des mines	6,000 "	"	240,955 55
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
56	Frais de route et de séjour	600 "	"	
57	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 "	"	
	<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
58	Frais de route et de séjour	1,100 "	"	
59	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	5,900 "	"	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.			
	Services d'exécution.			
	SECTION 1. — Voies et travaux.			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	179,160 "	"	
61	Salaires des agents payés à la journée.	1,236,400 "	"	
62	Matériaux, engins, outils et ustensiles	960,000 "	400,000 "	
63	Travaux et fournitures	466,000 "	"	
	SECTION 2. — Traction et arsenal.			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	118,060 "	"	
65	Salaires des agents payés à la journée	1,460,500 "	"	
66	Primes d'économie et de régularité	40,000 "	"	
67	Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	1,310,000 "	250,000 "	
	A REPORTER fr.	11,153,421 11	2,355,154 57	7,088,435 68

POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,155,421 11	2,353,154 57	7,086.455 68
08	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	1,151,700 "	150,000 "	
60	Redevances aux compagnies	90,000 "	"	
	SECTION 5. — <i>Mouvement et trafic.</i>			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	791,500 "	"	
71	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres.	940,500 "	"	
72	Frais d'exploitation	206,500 "	"	
75	Camionnage	230,000 "	"	
74	Pertes et avaries	50,000 "	"	
	SECTION 4. — <i>Télégraphes.</i>			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	65,000 "	"	
76	Salaires des agents payés à la journée	16,000 "	"	
77	Entretien	12,000 "	"	
	SECTION 5. — <i>Services en général (chemins de fer et télégraphes).</i>			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	28,550 "	"	12,056.870 "
79	Salaires des agents payés à la journée	50,000 "	"	
80	Matériel et fournitures de bureau	150,000 "	"	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration	10,000 "	"	
	[Les crédits pour traitements (art. 60, 64, 70 et 78) peuvent être transférés d'un article sur l'autre, selon les besoins de la réorganisation des services.]			
	SECTION 6. — <i>Régie.</i>			
82	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	56,500 "	"	
85	Frais de bureau et de loyer	5,500 "	"	
	SECTION 7. — <i>Postes.</i>			
84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	510,000 "	"	
85	— — des facteurs et autres agents subalternes.	695,000 "	"	
86	Transport des dépêches.	515,000 "	"	
87	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	175,000 "	"	
	CHAPITRE V.			
88	Pensions	7,000 "	"	7,000 "
	A REPORTER.	16,047,171 11	2,503,154 57	19,150,505 68

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	16,647,171 11	2,503,154 57	19,150,505 68
	CHAPITRE VI.			
80	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	5,000 "	"	5,000 "
	CHAPITRE VII.			
90	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 "	"	18,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	16,670,171 11	2,503,154 57	19,173,505 68

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 février 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(45)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Pour l'exercice 1855.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service
5	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés.
4	»	Salaire des hommes de peine, des nettoyeuses, des lithographes, et des ouvriers de l'atelier du timbre pour le service des postes, etc.
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage et menues dépenses
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
6	a.	Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants et entretien des nouvelles sections en 1855.
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiements des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements.
	c.	Études de projets, frais de levée de plans, et achats d'instruments, matériel et impressions
	d.	Travaux d'amélioration et construction de routes
<i>Plantations sur les routes.</i>		
7	a.	Plantations nouvelles
	b.	Somme à valoir pour frais de surveillance extraordinaire
TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
8	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État
9	»	Travaux de construction, d'amélioration et d'extension.
10	»	Troisième annuité due à la ville de Bruxelles, pour distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés en cette localité
TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
525,600 "	25,000 "	548,600 "	548,600 "	"	"	
27,600 "	"	27,600 "	27,600 "	"	"	
24,400 "	"	24,400 "	24,400 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
648,600 "	25,000 "	671,600 "	671,600 "	"	"	
1,447,510 "	"			24,465 "	"	
200,000 "	"	2,577,458 "	2,577,458 "	"	"	
10,000 "	"			"	"	
919,928 "	"			"	24,465 "	
59,700 "	" }	41,200 "	41,200 "	"	"	
1,500 "						
2,618,658 "	"	2,618,658 "	2,618,658 "	24,465 "	24,465 "	
DIFFÉRENCE. fr.				"		
90,000 "	"	90,000 "	90,000 "	"	"	
"	60,000 "	60,000 "	60,000 "	"	"	
"	6,400 "	6,400 "	6,400 "	"	"	
90,000 "	66,400 "	156,400 "	156,400 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA les dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DE POIDERS		
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>		
11	a	Travaux d'entretien ordinaire
	b	Dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale
	c	Restauration des bords et talus
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc</i>		
12	a	Travaux d'entretien ordinaire
	b	Établissement d'un radier en maçonnerie de briques dans le sas de l'écluse n° 13, à Bocholt, et grosses réparations au perré aval de gauche
	c	Recouvrement en dalles du radier en béton du sas de l'écluse n° 17, à Loozen
	d	Construction d'un aqueduc-siphon pour le passage, sous le canal, de l'Itter, à Tongerlo
	e	Construction d'un aqueduc-siphon sous le canal de Neeroeteren, pour le passage du Kleinbeek — Visite de l'aqueduc-siphon actuel et grosses réparations éventuelles
	f	Travaux de dévasement
	g	Acquisition de poutrelles, afin de pouvoir fermer le passage à l'un des ponts tournants
	h	Construction d'une maison de garde-digues à Bié
	i	Établissement de glissières en fer sur supports en fonte aux ponts tournants, afin de supporter la voûte et la culasse, quand ces ponts sont ouverts
	j	Acquisition d'une barque pour le service du canal
15	k	Abaissement de la digue des bassins de Solt et de Bocholt, pour approprier ceux-ci au chargement et au déchargement des marchandises
	.	Remplacement des ponts levis de Neeroeteren et de Reikheim par des ponts tournants — Complément de la dépense
<i>Canal de Pommerœul à Antoung</i>		
14	a	Travaux d'entretien ordinaire
	b	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, alimentation par machine à vapeur et navigation de nuit
<i>Sambre canalisée.</i>		
15	a	Travaux d'entretien ordinaire et de dragage
	b	Remplacement du pavage en calcaire par un pavage en gré en aval du pont de Sambre à Namur
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles</i>		
16	a	Travaux d'entretien et d'amélioration
	b	Pavage de diverses parties de trottoir pour le halage
<i>Escaut</i>		
17	a	Travaux d'entretien
	b	Entretien de la digue de la Tete-de-Flandre à Zwynricht
	c	Restauration des bords et talus des canaux de Melsen et de Zwarte-Coppensbek
	d	Travaux de dévasement pour l'entretien ordinaire de la rivière dans la Flandre orientale
	e	Établissement de pieux d'amarrage près du pont du Strop, à Gand
	f	Établissement de deux ponts de halage sur des affluents naturels à Gavre et à Meirclbeke

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
7,095 "	"					
12,000 "	"	26,005 "	61,185 "	"	55,090 "	
7,000 "	"					
14,000 "	"					
"	8,000 "					
"	4,000 "					
"	15,200 "					
"	24,000 "					
"	2,000 "	76,600 "	47,475 "	29,125 "	"	
"	1,600 "					
"	5,200 "					
"	1,200 "					
"	600 "					
"	800 "					
"	50,000 "	50,000 "	21,500 "	8,500 "	"	
19,800 "	"	81,800 "	81,800 "	"	"	
62,000 "	"					
105,950 "	"	106,750 "	106,000 "	750 "	"	
"	2,800 "					
60,500 "	"	79,500 "	79,500 "	"	"	
"	19,000 "					
22,568 "	"					
200 "	"					
"	5,000 "					
6,450 "	"	55,288 "	52,960 "	528 "	"	
"	720 "					
"	550 "					
515,565 "	118,470 "	434,055 "	450,420 "	58,705 "	55,090 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Lys.</i>
18	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Travaux d'entretien extraordinaire dans la Flandre occidentale.
	c.	Entretien et réparation des ponts établis sur la partie de la rivière mitoyenne entre la France et la Belgique
	d.	Enlèvement d'atterrissements en amont et en aval de l'arche des Capucins, à Menin, et en aval de la ville de Courtrai.
	e.	Établissements de ponts de halage sur des affluents naturels à Deynze et à Leerne
	f.	Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale.
19	*	Travaux de construction de deux ponts de halage carrossables dans la ville de Courtrai. — Complément de la dépense.
		<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
20	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Travaux d'amélioration.
		<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>
21	a.	Entretien du chemin de halage de la rive gauche et des travaux de défense
	b.	Travaux d'amélioration au pied des bermes existantes, au moyen de moellons de fort échantillon
	c.	Réparations extraordinaires à effectuer à la rive gauche, et travaux pour améliorer le halage
		<i>Dendre.</i>
22	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Indemnité pour la manœuvre du moulin de Grammont
	c.	Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale.
	d.	Renouvellement de la porte amont de l'écluse de navigation à Denderleeuw
	e.	Construction d'un mur de revêtement en maçonnerie contre l'aile droite en aval du déversoir de l'écluse de Wieze.
	f.	Renouvellement des deux vantaux de la porte aval de l'écluse de Wieze
	g.	Id. id. de flot de l'écluse de Termonde et des mécanismes
	h.	Id. id. d'aval de l'écluse de Termonde
		<i>Rupel.</i>
25	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Travaux d'amélioration et de redressement à l'embouchure du Rupel. — Exhaussement de différents épis et construction de nouvelles jetées en briquillons
		<i>Dyle et Démer.</i>
24	a.	Travaux d'entretien ordinaire.
	b.	Travaux d'amélioration.
		<i>Senne.</i>
25	a.	Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.
	b.	Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde
	c.	Consolidation des berges de la dérivation à Vilvorde
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
315,563 "	118,470 "	454,053 "	450,420 "	58,703 "	35,000 "	
18,170 "	"					
10,500 "	"					
500 "	"	45,570 "	55,020 "	"	9,450 "	
"	10,000 "					
"	900 "					
"	5,500 "					
"	10,000 "	10,000 "	52,000 "	"	22,000 "	
25,100 "	"	245,100 "	245,100 "	"	"	
"	220,000 "					
52,000 "	"	102,000 "	152,800 "	"	50,800 "	
"	60,000 "					
"	10,000 "					
11,600 "	"	55,546 56	14,146 56	21,200 "	"	
846 56	"					
"	2,000 "					
"	2,000 "					
"	8,000 "					
"	3,000 "					
"	4,000 "					
"	3,000 "					
15,000 "	"	100,000 "	90,000 "	10,000 "	"	
"	85,000 "					
19,500 "	"	159,500 "	165,000 "	"	5,500 "	
"	140,000 "					
2,000 "	"	8,250 "	2,250 "	6,000 "	"	
250 "	"					
"	6,000 "					
449,029 56	688,770 "	1,137,799 56	1,182,756 56	75,003 "	120,840 "	

DÉVELOPPÉMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles	LITTÉRA des dévelop pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT	fr
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>		
26	a	Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration		
	b	Enlèvement d'atterrissements entre le pont S ^{te} -Agnès et celui de la buque, à Gand		
	c	Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende		
	d	Réparations aux quais dans la traverse de Bruges — Part de l'Etat		
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>		
27	a	Travaux d'entretien ordinaire		
	b	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration — Eclairage des écluses pour la navigation de nuit		
	c	Construction de murs de quai		
		<i>Canal de la Campine</i>		
28	a	Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages et des digues des 1 ^{re} et 2 ^{ne} sections		
	b	Démolition et reconstruction, en briques, des plates formes des ponts tournants		
	c	Abaissement des pivots des ponts tournants n ^{os} 6 et 7		
	d	Etablissement de poteaux d'amarrage		
	e	Renouvellement de différentes pièces de charpente aux ponts levis, ponts tournants, etc		
	f	Renouvellement des portes, fenêtres, grilge, planchers, plafonds, etc, des maisons des préposés à la manœuvre des ponts et des écluses		
	g	Continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale		
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
29	a	Entretien des terrassements et des ouvrages d'art		
	b	Continuation du rechargement des digues en gravier ou en terre végétale		
	c	Placement de seuils aux portes et fenêtres de trois maisons de préposés à la manœuvre des ponts et écluses, placement de buses, pavage des rampes des ponts, etc		
		<i>Petite-Nethe canalisée.</i>		
50	a	Travaux d'entretien ordinaire		
	b	Renouvellement d'une paire de portes de flot		
	c	Construction d'une maison éclusière		
	d	Reconstruction partielle des bajoyers de l'écluse n ^o 5		
		<i>Moervaert</i>		
51	a	Entretien ordinaire		
	b	Dévasements pour entretenir le canal à sa profondeur normale		
	c	Acquisition de poutrelles pour l'écluse de Roodenhuyze		
		<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>		
52		Entretien ordinaire		
			À REPORTER	fr

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
440,029 50	688,770 "	1,157,799 50	1,182,756 50	75,003 "	120,840 "	
21,505 "	"	35,005 "	49,100 "	"	14,097 "	
"	4,500 "					
"	7,000 "					
"	2,000 "					
0,985 "	"	110,935 "	27,985 "	85,000 "	"	
"	18,000 "					
"	85,000 "					
45,020 "	"	51,170 "	58,870 "	"	7,700 "	
"	1,600 "					
"	500 "					
"	400 "					
"	950 "					
"	900 "					
"	4,000 "					
8,075 "	"	11,300 "	15,000 "	"	5,700 "	
"	2,500 "					
"	725 "					
11,500 "	"	22,000 "	52,000 "	"	50,000 "	
"	2,000 "					
"	4,500 "					
"	4,000 "					
1,605 "	"	5,895 "	15,400 "	"	9,505 "	
"	1,500 "					
"	700 "					
4,640 "	"	4,640 "	5,000 "	"	551 "	
540,456 50	827,345 "	1,376,801 50	1,404,001 50	158,003 "	186,195 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'écoulement des eaux du Sud de Bruges.</i>
35	•	Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration
		<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>
34	a.	Travaux d'entretien en Belgique.
	b.	Travaux d'entretien et d'amélioration dans les Pays-Bas
	c.	Travaux d'amélioration et consolidation des digues sur le territoire belge.
		<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>
35	•	Construction de la 4 ^e et dernière section, terrassements et ouvrages d'art. — Complément de la dépense
		<i>Grande-Nêthe.</i>
36	•	Travaux d'entretien
		<i>Yzer.</i>
37	•	Travaux d'entretien
		<i>Canal de Plasschendaale.</i>
38	•	Travaux d'entretien
		<i>Plantations.</i>
39	•	Plantations nouvelles le long des voies navigables administrées par l'État, entretien de celles existantes et frais de surveillance
		<i>Frais d'étude.</i>
40	•	Frais d'étude et de levée de plans, achat et réparation d'instruments
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
41	•	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.
		<i>Polders.</i>
	•	Subside au polder de Lillo (pour mémoire).
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
540,456 50	827,345 "	1,370,801 50	1,404,001 50	158,903 "	186,195 "	
9,000 "	"	9,000 "	9,000 "	"	"	
17,480 "	"	56,950 "	56,950 "	"	20 "	
12,450 "	"					
7,000 "	"					
"	555,000 "	555,000 "	425,000 "	150,000 "	"	
5,000 "	"	5,000 "				
7,000 "	"	7,000 "	20,000 "	"	"	
8,000 "	"	8,000 "				
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
27,000 "	"	27,000 "	27,000 "	"	"	
"	"	"	2,000 "	"	2,000 "	
674,586 50	1,582,345 "	2,056,751 50	1,056,041 50	288,903 "	188,215 "	
AUGMENTATION. fr.				100,690 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS ET CÔTES.		
<i>Port d'Ostende.</i>		
42	a.	Travaux d'entretien ordinaire de l'avant-port
	b.	— — de l'arrière-port
	c.	— — des écluses des bassins de commerce, moitié à charge de l'État
	d.	Continuation des travaux de prolongement, en maçonnerie, du quai des bateaux à vapeur, sur une longueur de 70 mètres environ
	e.	Reconstruction, avec matériaux neufs et avec ceux à provenir des épis et de l'ancienne jetée d'ouest, de deux parties de revêtement en moellons de la grande digue de mer, d'une longueur ensemble d'environ 160 mètres
	f.	Reconstruction, sur 60 mètres de longueur, de la partie d'estacade à claire-voie existant le long de l'ouvrage à couronne, vis-à-vis du quai des bateaux à vapeur
	g.	Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans
<i>Port de Nieuport.</i>		
45	"	Travaux d'entretien ordinaire (part de l'État, 2/3 de la dépense)
<i>Côte de Blankenberghe.</i>		
44	a.	Travaux d'entretien. { 1 ^{er} lot d'adjudication. fr. 57,600
		{ 2 ^e — — — — — 60,200
	b.	Prolongement en mer de deux jetées de la 2 ^e section.
	c.	Travaux de consolidation des dunes
<i>Phares et fanaux.</i>		
45	a.	Entretien des phares et fanaux de la côte
	b.	Travaux d'amélioration
TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
46	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. — Frais de bureau et de déplacements.
47	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis; des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées
48	"	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,800 "	"					
8,500 "	"					
545 "	"					
"	75,000 "	190,845 "	108,050 "	82,795 "	"	
"	38,000 "					
"	50,000 "					
"	4,000 "					
15,035 53	"	15,035 53	45,600 "	"	31,666 67	
97,800 "	"					
"	20,000 "	137,900 "	127,200 "	10,700 "	"	
"	20,100 "					
1,100 "	"	2,100 "	1,090 "	110 "	"	
"	1,000 "					
156,678 33	188,100 "	344,778 33	282,840 "	95,605 "	31,666 67	
AUGMENTATION. . . . fr.				61,958 53		
568,945 55	31,266 65	600,209 98	600,209 98	"	"	
370,688 23	5,456 23	376,144 48	374,144 48	2,000 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
951,631 56	56,722 90	988,354 46	980,354 46	2,000 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. Ponts et chaussées
		2 ^e — Bâtiments civils
		3 ^e — Canaux et rivières
		4 ^e — Ports et côtes
		5 ^e — Personnel du service des ponts et chaussées
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
40	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
50	"	— — — — — Frais de route
51	"	— — — — — Matériel
52	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
55	"	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
54	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.
55	"	Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines
56	"	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour
57	"	— — — — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc
58	"	— des Annales des travaux publics. — Frais de route et de séjour.
50	"	— — — — — Publication du recueil, frais de bureau, etc
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
CHEMIN DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.		
Services d'exécution.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
60	a.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	b.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	c.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travail extraordinaire
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
2,618,658	•	2,618,658	2,618,658	•	•	
90,000	66,400	156,400	156,400	•	•	
674,586 56	1,582,545	2,056,751 56	1,956,041 56	100,690	•	
156,678 55	188,100	344,778 55	282,840	61,958 55	•	
951,651 56	56,722 90	988,554 46	986,554 46	2,000	•	
4,491,554 45	1,675,567 90	6,164,902 55	6,000,274 02	164,628 53	•	
AUGMENTATION. fr.				164,628 53		
41,700	•	41,700	41,700	•	•	
600	•	600	600	•	•	
2,000	•	2,000	2,000	•	•	
45,000	•	45,000	45,000	•	•	
7,000	•	7,000	7,000	•	•	
154,068 60	6,566 67	140,655 55	140,655 55	•	•	
6,000	•	6,000	6,000	•	•	
600	•	600	600	•	•	
1,400	•	1,400	1,400	•	•	
1,100	•	1,100	1,100	•	•	
5,900	•	5,900	5,900	•	•	
245,566 66	6,566 67	249,955 55	249,955 55	•	•	
110,000	•	•	•	•	•	
56,860	•	179,160	179,160	•	•	
12,500	•	•	•	•	•	
179,160	•	179,160	179,160	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>
61	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, remplacement de billes et de rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
		<i>Matériaux, engins, outils et ustensiles.</i>
	a.	Remplacement de billes.
62	b.	— de rails et accessoires de la voie
	c.	— de matériel fixe tenant à la voie
	d.	— d'outils, ustensiles et objets divers
		<i>Travaux et fournitures.</i>
65	a.	Réparations des ouvrages d'art, du matériel fixe tenant à la voie, des stations, bâtiments et dépendances
	b.	Travaux d'amélioration — — —
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		TRACTION ET ARSENAL.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
64	a.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnement de combustible et réceptions.
	b.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
		<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>
65	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations.
	c.	Grandes réparations du matériel en général de l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
		<i>Primes d'économie et de régularité.</i>
66	a.	Pour économies constatées dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
179,160 "	"	179,160 "	179,160 "	"	"	
516,900 "	" }	1,256,400 "	1,177,400 "	59,000 "	"	
719,500 "						
280,000 "	400,000 "	1,560,000 "	1,560,000 "	"	"	
580,000 "						
74,000 "						
26,000 "						
526,000 "	" }	466,000 "	505,000 "	103,000 "	"	
140,000 "						
2,841,560 "	400,000 "	3,241,560 "	3,079,560 "	162,000 "	"	
62,390 "	" }	118,060 "	118,060 "	"	"	
47,770 "						
7,900 "						
515,200 "	" }	1,460,500 "	1,418,000 "	42,500 "	"	
422,200 "						
555,500 "						
100,000 "						
291,600 "						
20,000 "	" }	40,000 "	30,000 "	10,000 "	"	
20,000 "						
1,618,560 "	"	1,618,560 "	1,566,060 "	52,000 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.</i>
67	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle du coke
	b.	Huile, suif, graisse et autres consommations
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel.</i>
		(Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)
68	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement du matériel
69	»	Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		MOUVEMENT ET TRAFIC.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>
70	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises
	b.	Trafic. — surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage, pertes et avaries; relations internationales, etc.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois
		<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres.</i>
71	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
		<i>Frais d'exploitation.</i>
72	a.	Éclairage des stations, gares, bureaux, salles d'attente et chauffage
	b.	Consommations diverses
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes
	d.	Usage de la station d'Herbesthal et quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans.
73	»	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises
74	»	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,618,560 »	»	1,618,560 »	1,566,060 »	52,500 »	»	
1,200,000 »	250,000 »	1,560,000 »	1,560,000 »	»	»	
110,000 »	»					
951,700 »	»	1,501,700 »	918,710 »	582,990 »	»	
200,000 »	150,000 »					
90,000 »	»					90,000 »
4,170,260 »	400,000 »	4,570,260 »	4,134,770 »	435,490 »	»	
251,570 »	»	701,500 »	771,500 »	20,000 »	»	
548,050 »	»					
11,900 »	»					
560,000 »	»	940,500 »	825,500 »	117,000 »	»	
360,000 »	»					
20,500 »	»					
158,750 »	»	206,500 »	181,790 »	24,710 »	»	
47,750 »	»					
10,000 »	»					
10,000 »	»					
230,000 »	»	230,000 »	220,000 »	10,000 »	»	
30,000 »	»	50,000 »	20,000 »	10,000 »	»	
2,108,500 »	»	2,198,500 »	2,016,700 »	181,710 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
75	>	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
76	>	Salaires des agents payés à la journée
77	>	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses
TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. — CHEMIN DE FER ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
78	}	a. Conservation des approvisionnements et délivrance aux dépôts
		b. Constatation des quantités et réception des approvisionnements
		c. Vérification des magasins et des inventaires
		d. Indemnités. — Frais de déplacements, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée.</i>		
79	}	a. Entretien et classement des approvisionnements et délivrance aux dépôts, etc.
		b. Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Confection de la graisse jaune et des paniers à coke
80	>	Matériel et fournitures de bureau. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer, menues dépenses
81	>	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration
[Les crédits pour traitements (art. 60, 64, 70 et 78) peuvent être transférés d'un article sur l'autre, selon les besoins de la réorganisation des services.]		
TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.		
SIXIÈME SECTION.		
RÉGIE.		
82	}	a. Traitements
		b. Indemnités et déplacements
85	>	Frais de bureau et de loyer
TOTAL DE LA 6 ^e SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
65,000 "	"	65,000 "	50,000 "	15,000 "	"	
16,000 "	"	16,000 "	9,000 "	7,000 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
95,000 "	"	95,000 "	71,000 "	22,000 "	"	
9,400 "	}	28,550 "	28,550 "	"	"	
6,150 "						
11,500 "						
1,500 "						
17,000 "	}	50,000 "	50,000 "	"	"	
15,000 "						
150,000 "	"	150,000 "	120,000 "	50,000 "	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
218,550 "	"	218,550 "	188,550 "	50,000 "	"	
53,000 "	}	56,500 "	56,500 "	"	"	
3,500 "						
5,500 "						
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
84	a.	Inspection, surveillance et contrôle.
	b.	Bureau de perception et de distribution.
	c.	Bureaux ambulants
85	»	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes
<i>Transport des dépêches.</i>		
	a.	Malles-estafettes et ordinaires desservies par les maîtres de postes
	b.	Entreprises spéciales pour le transport des dépêches
86	c.	Subsides et indemnités à des entrepreneurs de messageries et autres personnes chargées du transport des dépêches.
	d.	Frais de passage d'eau, d'entreposage de dépêches, de remplacements de facteurs et autres menues dépenses
	e.	Entretien et construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer.
87	»	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses.
TOTAL DE LA 7 ^e SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
		1 ^{re} SECTION. Voies et travaux
		2 ^e — Traction et arsenal
		3 ^e — Mouvement et trafic.
		4 ^e — Télégraphes
		5 ^e — Services en général (chemin de fer et télégraphes).
		6 ^e — Régie
		7 ^e — Postes
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		
CHAPITRE V.		
PENSIONS.		
88	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics.
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,250 "	"					
395,000 "	"	510,000 "	500,000 "	10,000 "	"	
60,770 "	"					
695,000 "	"	695,000 "	685,000 "	10,000 "	"	
76,000 "	"					
130,000 "	"					
59,000 "	"	515,000 "	289,000 "	26,000 "	"	
50,000 "	"					
20,000 "	"					
175,000 "	"	175,000 "	155,000 "	20,000 "	"	
1,695,000 "	"	1,695,000 "	1,629,000 "	66,000 "	"	
2,841,560 "	400,000 "	3,241,560 "	3,079,560 "	162,000 "	"	
4,170,260 "	400,000 "	4,570,260 "	4,154,770 "	455,490 "	"	
2,198,500 "	"	2,198,500 "	2,016,790 "	181,710 "	"	
95,000 "	"	95,000 "	71,000 "	22,000 "	"	
218,550 "	"	218,550 "	188,550 "	30,000 "	"	
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	
1,695,000 "	"	1,695,000 "	1,629,000 "	66,000 "	"	
11,256,870 "	800,000 "	12,056,870 "	11,150,670 "	897,200 "	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
SECOURS.		
89	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
90	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	46	Administration centrale.
II.	16.	Ponts et chaussées
III.	58	Mines
IV.	16.	Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie
V.	66	Pensions
VI.	68	Secours.
VII.	16.	Dépenses imprévues.
		TOTAUX. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	

648,600	25,000	671,600	671,600	"	"
4,491,354 43	1,073,567 90	6,164,922 33	6,000,274 02	164,628 33	"
245,566 66	6,566 67	249,955 55	249,955 55	"	"
11,256,870	800,000	12,056,870	11,159,670	897,200	"
7,000	"	7,000	7,000	"	"
5,000	"	5,000	5,000	"	"
18,000	"	18,000	18,000	"	"
16,670,171 11	2,503,154 57	19,173,505 68	18,111,477 35	1,061,828 33	"
AUGMENTATION. fr.				1,061,828 33	

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

ÉTAT GÉNÉRAL

Des dépenses d'entretien des routes de l'État, en 1854, et du produit des barrières y établies.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
ANVERS.			
Anvers à Sempst.	27,964	10,445	25,664
Malines à la limite du Brabant, vers Louvain	2,200		
Anvers vers Breda	20,154	9,400	21,554
Anvers à Turnhout	42,870	14,750	50,705
Turnhout vers Diest	50,582	11,445	4,790
Aerschot vers Zammel.	12,002		
Lierre à Oostmalle	23,462	5,444	5,525
Anvers vers Berg-op-Zoom	11,090	"	4,291
Brasschaet à Esschen, avec embranchement de Calmpthout à Cappellen	52,047	12,900	1,535
Moll au camp de Beverloo, section de Moll à Baelen	4,164	2,458	1,500
Turnhout à Raevens	5,018	1,600	400
TOTAL.	227,255	68,425	97,525
BRABANT.			
Bruxelles vers Ostende.	20,601	11,645	21,750
Assche vers Termonde.	6,524		
Bruxelles vers Valenciennes	26,806	17,100	27,600
Hal vers Enghien	10,278		
Ninove à Enghien	8,650		1,700
Bruxelles vers Trèves: section de Bruxelles à la limite de la province de Namur, y compris la partie située dans le Hainaut.	42,081		45,466
Quatre-Bras vers Charleroy	1,837	16,890	2,150
Embranchement d'Ixelles.	2,635		4,000
Mont-S'-Jean vers Binche.	14,842		15,000
Nivelles aux Quatre-Bras	9,887	11,500	4,150
Nivelles à Gosselies.	5,190		1,550
A REPORTER.	140,160	57,155	125,598

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	149,160	37,135	123,398
Bruxelles à Louvain et embranchement de St-Josse-ten-Noode à Etterbeek	24,780	9,400	24,000
Traverses de Louvain	5,850	15,880	18,100
Malines à Namur, par Louvain	29,505		
Louvain à la limite de la province, vers St-Trond, y compris les traverses de Tirlemont.	32,245	11,050	11,150
Bruxelles vers Breda, et embranchement de la porte de Schaerbeek à la place de la Reine.	10,141	7,565	15,700
Bruxelles vers Ninove	18,971	6,400	15,000
Bruxelles à Namur, par Gembloux	41,714	15,880	42,050
Hamme à la limite de la province, vers Namur	25,080	11,500	10,550
Tirlemont à St-Michel	18,247	8,858	9,700
Louvain à Hasselt, par Winghe-St-George et Diest, y compris la traverse des fortifications de Diest	50,257	9,580	16,400
Diest à Turnhout, y compris la traverse d'une partie des fortifications de la première de ces villes.	7,019	4,880	2,450
Diest à Beeringen	9,058		4,500
Aerschot à la route d'Heyst-op-den-Berg à Zammel	1,772		100
Mont-St-Jean à Tervueren.	14,195	5,900	2,905
Traverses de la ville de Bruxelles appartenant à la grande voirie	9,036	10,000	"
Wavre à Huy, section de Wavre à Gistoux	4,276	2,500	525
TOTAL.	459,806	177,006	294,528
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Bruxelles à Ostende, section située dans cette province	36,854	6,690	7,766
Anvers vers Lille	25,497	13,254	8,600
Kerckove à Vive-St-Éloi	15,197		2,375
Ostende à Nieuport.	17,271	15,850	5,800
Spermaillé, par Furnes, à la Panne	24,114		4,825
Furnes à Elsendamme.	13,870		5,485
Hoogstaede à Rousbrugge	8,970		1,150
Elsendamme à Ypres, par Menin	34,208	11,289	11,970
Menin à Courtrai	12,616	12,449	10,275
Courtrai à la limite de la province, vers Warcoing.	12,754		5,932
De la barrière de Fer, par Dottignies, vers Roubaix	7,528		3,342
Nieuport, par Furnes, vers Dunkerque, et traverses de Nieuport	16,986	5,358	2,795
A REPORTER.	225,625	62,870	66,295

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	225,625	62,870	66,295
Gand à Ostende, par Thielt, section de la limite de la Flandre orientale à Thourout	28,827	9,490	6,610
Thielt, par Ruysselede, vers Aeltre.	9,448		
Gand à Ostende, par Thielt, partie comprise entre Thourout et Ostende.	24,784	9,850	9,247
Nieuport à Ghisteltes	16,147		
Blankenberghe à Bruges, traverse de Bruges	15,585	8,150	4,842
Bruges à la Poste de Pitthem	24,000		
De la Poste de Pitthem à Courtrai, y compris les traverses de cette dernière ville.	18,289		9,160
Courtrai à la limite de la province, vers Aulenaire	21,655	18,249	8,525
Roulers à Iseghem	10,228		5,975
Ghistelles vers l'Écluse, y compris les traverses de Bruges.	41,555	8,500	12,457
Rousbrugge, par Ypres et Warneton, au Pont-Rouge	40,517	15,458	15,995
Poperinghe vers Steenvoorde	6,894		
Gheluwe, par Wervicq et Comines, à Warneton	12,920	5,268	1,000
Embranchement de Zuyenkerke à la route de 1 ^{re} classe n° 1	5,755	1,990	742
Vyfweghe à Jabbeke	6,520		
Dixmude à Roulers	23,510	5,290	7,790
Pervyse à Dixmude.	6,791		1,786
Loo à la route de Pervyse à Dixmude, avec embranchement sur le hameau de Groegne.	14,226	4,200	1,558
Ypres à la frontière de France, vers Bailleul	15,062	6,595	5,750
Ingelmunster à Oostroosebeke	6,155	2,008	710
Plasschendaele à Slykens.	4,686	1,990	550
Bloemendaale, par St-Georges, à Knesselaere	6,562	2,469	285
TOTAL.	585,119	156,957	167,910
FLANDRE ORIENTALE.			
Gand à la limite de la province de Brabant	51,045	6,225	19,815
Gand à la limite de la province, vers Bruges.	56,256	7,700	17,845
Embranchement de Maldegem vers Aerdenbourg	5,555		
Gand à Lokeren.	22,066	8,748	7,590
Lokeren à la Tête-de-Flandre	32,054		
Gand à la limite de la province, vers Courtrai	28,269	5,498	6,200
Termonde à la limite du Brabant	7,777	2,060	5,100
A REPORTER.	161,898	50,231	74,860

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	161,898	50,251	74,860
Nederbrakel à la limite de la province de Brabant	25,050	0,020	5,715
Melle, par Oombergem, à la limite, vers Ath	52,815	9,800	9,050
Gand, par Audenarde et Renaix, à la limite de la province, vers Leuze	58,415	15,400	18,100
Deynze vers Thielt	7,509	1,000	1,900
Audenarde à la limite, vers Courtrai	8,145	5,215	1,450
Renaix à la limite, vers Lessines	5,559	1,760	700
Ninove à la limite du Brabant, vers Enghien	5,457	1,999	1,000
Alost, par Termonde, à S-Nicolas.	52,575	0,727	6,775
Alost à Grammont, avec embranchement d'Alost à Ninove	54,454	8,988	6,445
Termonde à Lokeren	11,487	2,500	3,000
Audenarde à Grammont	22,549	6,700	6,150
Nederbrakel à Renaix	15,158	1,850	550
Elst à Hundelgem	9,481	1,400	650
Enlèvement annuel des terres éboulées sur la route d'Audenarde à Grammont, dans la traverse de la montagne dite <i>Knesselaere-Berg</i> . "	"	700	"
TOTAL.	404,674	97,080	154,545
HAINAUT.			
Mons à la limite, vers Bruxelles.	26,194	4,900	11,500
Mons à la frontière française, vers Valenciennes	20,152	6,750	35,600
Tournay à la limite, vers Courtrai.	15,870	4,700	6,400
Tournay à Bary.	10,568	4,650	9,600
Bary à Bury.	7,127	2,900	2,900
Bury au Rond-de-Ville	11,508	4,490	14,900
Rond-de-Ville à Hornu	10,141	5,500	6,500
Mons à Beaumont	52,522	9,500	18,550
Beaumont vers Philippeville	12,508	2,580	6,400
Ghislenghien à la limite, vers Bruxelles	16,995	5,448	7,450
Ghislenghien à Ath.	7,512	2,950	1,700
Ath à Bary	18,560	6,000	4,900
Bary à la limite, vers Bruxelles.	22,142	10,856	21,100
Charleroy à la limite, vers Bruxelles	17,654	10,499	35,900
Charleroy à la limite, vers Philippeville	9,628	6,819	11,400
Charleroy à la limite, vers Namur.	14,416	16,250	37,100
A REPORTER.	250,765	104,552	227,700

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	250,765	104,552	227,700
Charleroy à Anderlues.	11,579	11,819	12,600
Anderlues au Petit-Versailles.	22,675	7,440	15,050
Ghislenghien à la limite, vers Grammont.	11,812	5,480	5,900
Ath au pont à bascule de Nimy.	21,856	8,900	6,200
Mons à la frontière de France, vers Maubeuge.	11,424	5,599	16,600
Leuze à la limite, vers Renaix	14,799	6,005	9,500
Leuze à la frontière française, vers Condé	12,791	4,550	9,100
Tournay vers Lille	8,469	5,900	8,500
Tournay vers S'-Amand	12,559	5,120	2,700
Enghien à Soignies.	15,022	5,700	15,600
Soignies à Marimont	16,918	6,977	22,900
Lessines vers Renaix	14,206	4,450	2,850
Beaumont à Chimay	24,512	10,520	16,400
Lodelinsart à la Sambre	6,595	4,978	7,100
Traverses de la ville de Mons, faisant partie de la grande voirie	5,649	4,500	10,700
Éclairage du pont-levis de S'-Ghislain (route du Rond-de-Ville à Hornu).	"	284	"
Chimay vers Rocroy	14,622	"	525
TOTAL.	475,855	196,574	387,725
LIÈGE.			
Liège à la limite de la province, vers S'-Trond.	19,551	9,800	20,500
Liège à la frontière prussienne, vers Malinédy	54,265	16,769	15,150
Embranchement de Francorchamps à Stavelot	7,255	5,259	1,900
Liège à Visé	14,752	6,800	9,775
Liège à Jemeppe	9,561	8,500	22,650
Jemeppe à Huy	22,538	11,900	5,500
Huy à la limite, vers Namur.	9,157	5,800	4,600
Liège vers Dinant	20,252	20,600	11,500
Embranchement de Frayneux à Marche, par Terwagne.	14,564	6,900	5,100
Liège vers Aix-la-Chappelle	51,285	27,480	27,000
Battice à Verviers	7,294	7,950	14,100
Verviers à Theux	10,165	5,500	700
Liège à Tongres.	11,465	6,800	17,000
Traverses de la ville de Liège	4,947	4,500	"
A REPORTER.	225,565	142,158	155,275

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	225,565	142,158	155,275
Bastogne à Aywaille	15,171	7,650	4,150
Huy à Hannut	21,385	11,400	15,550
Hannut à la limite de la province, vers Tirlemont.	8,412	5,000	2,050
Hannut à la limite, vers Namur.	12,842	4,600	5,650
Aywaille à Louveigné	9,251	4,400	1,200
La Minerie à la Planck	12,055	4,488	5,000
Jupille à Visé	14,854	6,580	5,700
Huy à Stavelot, section de Huy à la route de Terwagne	16,844	5,550	14,550
Id. section de Werbomont à Stavelot.	22,720	6,589	2,725
Trois-Ponts à la limite de la province, vers Salm-Château	6,020	1,750	850
Dolhain à la forêt de Hertogenwald	5,450	2,068	1,150
Val-Benoît à Chénée	2,988	1,894	5,700
Andenne à Bierwart	5,908	2,410	4,600
Verviers à Francorchamps, section de Verviers à Sart	14,546	4,500	5,725
Même route, embranchement sur Jalhay	7,012	1,749	560
Barvaux à Xhoris	9,645	2,680	500
Visé à la limite de la province, vers Tongres	11,655	4,700	100
Jemeppe au Dieren-Patar.	4,680	4,780	5,200
Hannut vers St-Trond, avec embranchement sur Landen.	12,222	5,600	5,675
Routes communes aux royaumes belge et prussien	11,892	5,559	4,587
Huy à Stavelot, partie s'étendant de la route de Marche à Terwagne, à Océquier, y compris la traverse de Stavelot	5,472	982	175
Verviers à Francorchamps, section de Sart à Francorchamps	7,578	1,625	450
Huy à Wareme, Section de Huy à Chapon-Seraing	5,487	5,000	"
TOTAL.	405,508	257,061	252,422
LIMBOURG.			
Bruxelles vers Aix-la-Chapelle, section de la limite du Brabant à celle de Liège, par St-Trond.	17,485	5,980	10,620
St-Trond à la limite, vers Maestricht	54,806	10,590	10,550
Maestricht vers Wezel, par Maeseyck, et embranchement autour de Maestricht, par Veltwezelt	44,055	10,200	4,960
Hasselt à la limite, vers Liège	26,050	12,480	15,215
Hasselt à la limite, vers Bois-le-Duc	58,000	16,580	4,440
Hasselt à la limite, vers Diest	19,476	7,880	6,646
Hasselt à Diepenbeek	6,177	1,999	1,550
A REPORTER.	186,047	65,509	51,761

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES	LONGUEUR en mètres	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES	des DARRIÈRES
REPORT	186,047	65,509	51,761
Hasselt à St-Trond	16,555	5,290	2,530
Hasselt à la Meuse, par Genck et Asch	55,652	7,800	2,515
Hasselt à Beeringen	15,017	4,690	1,895
St-Trond à Heick-la-Ville	14,559	8,000	5,504
Tongres à Bilsen	11,065	5,600	1,020
Tongres à la limite de la province, vers Vise	5,500	5,190	1,295
Diest à Hechtel, par Beeringen et Beverloo	17,725	7,800	5,045
Hechtel à Maeseck, par Pree et Bree	52,650	11,000	1,615
Diepenbeek à Holt	4,775	1,659	560
St-Trond à Mannut, section de Gangelom au chemin de Velm à Muysen	5,824	5,819	50
Hechtel à Beeringen, section de Beverloo au camp	5,510	2,516	760
Holt à Bilsen	5,605	17,110	"
Moll au camp de Beverloo, section de Baclou au camp	"	4,000	"
Rumpst à Hallembaye, première section	"	1,000	"
TOTAL	547,829	153,585	70,800
LUXEMBOURG			
Bruxelles vers Tieves, section du pont de Hogue à la hauteur de Champlon	24,148	9,995	10,075
— — Champlon à Bastogne	25,557	7,550	7,215
— — Bastogne au pont de Martelange	20,257	7,990	7,500
— — du pont de Martelange à la frontière, près de Stenfort	26,794	10,500	8,546
Ostende à Arlon, section de la limite de la province de Namur au chemin de St-Hubert, au delà de Libin	19,970	5,890	2,640
— — du chemin de St-Hubert à la sortie de Neufchâteau	20,955	7,580	2,910
— — Neufchâteau à l'entrée du bois de Bologne	17,572	5,980	5,650
— — de l'entrée du bois de Bologne à Arlon	17,812	4,799	4,680
Neufchâteau, par Florenville, vers Carignan	25,171	7,555	1,100
Neufchâteau à Bastogne	27,868	6,610	1,400
Bastogne à Houffalize	18,150	6,845	5,750
Houffalize au Champ-de-Harre	29,792	11,810	5,600
Arlon vers Longwy	15,585	7,490	5,650
Du Bois-des-Pendus vers Longuyon	57,774	7,621	3,825
A REPORTER	524,945	108,195	68,959

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
REPORT.	324,043	108,103	68,959
Virton vers Montinédy.	6,265	2,064	470
Aubange à S'-Mard.	23,811	7,750	4,580
S'-Mard à Florenville	31,775	7,729	5,080
Chassepierre à la Frontière, vers Sedan	5,592	1,480	190
S'-Hubert jusqu'au delà du pont de Grupont	11,927	4,350	2,450
Bouillon à la frontière, vers Sedan.	2,820	1,700	5,075
Bouillon à Recogne.	27,638	6,286	
Recogne à la hauteur de Champlon.	25,571	8,995	2,705
De la hauteur de Champlon à la baraque de Fraiture.	30,122	7,870	2,945
Fraiture, par Salm-Château, à la limite, vers Trois-Ponts	22,605	5,104	1,720
Menu-Chenet à la limite, vers Beauraing.	5,640	1,490	425
Marche à la limite de la province de Namur.	4,416	2,790	1,550
Marche à Bouillon, section de Marche à Tellin	9,260	2,199	1,950
— — de Tellin à Transinnes.	10,900	4,147	480
— — de Transinnes au Menu-Chenet.	20,867	4,758	550
Halma vers Beauraing.	5,951	1,820	1,010
Route des Ardoisières	25,721	6,190	1,490
Bastogne à la frontière du Grand-Duché.	9,690	2,500	400
Barvaux vers Xhoris	6,505	1,550	1,200
Salm-Château à la limite du Grand-Duché	15,518	3,925	480
Jamoigne à la hauteur de Géroville	9,697	1,620	190
Arlon vers Oberpallen.	5,221	2,100	820
TOTAL.	640,249	196,588	104,749
NAMUR.			
Namur vers Bruxelles, avec embranchement du Docq, vers Fleurus.	26,550	11,668	19,200
Namur au Tige-d'Emblinne	17,652	6,980	14,762
Tige-d'Emblinne à la limite, vers Marche	17,290	6,205	3,462
Namur à Bouillon	13,680	6,640	11,066
Bouillon à Dinant	11,459	4,955	6,750
Dinant à la limite, vers Givet	16,213	4,760	11,500
Dinant à la limite, vers Beaumont.	39,861	9,875	12,350
Dinant à la limite, vers Neufchâteau	27,529	5,680	5,550
Namur à la limite, vers Louvain	15,850	8,640	14,550
A REPORTER.	185,824	65,405	98,900

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.
Report.	185,824	65,405	98,990
Namur à la limite, vers Liège	20,845	6,905	5,100
Falmignoul vers Bouillon, section de Falmignoul à Halma	14,464	7,880	10,866
Même route, section de la route de Beauraing à Halma, à la limite, vers Bouillon.	26,152	9,250	5,050
Marche à Terwagne, partie situé dans la province (par voie de régie).	15,554	6,850	4,800
Namur vers Hannut	16,671	5,150	6,850
Namur à Arlon, par Rochefort et S'-Hubert, section du Tige-d'Emblinne à la Borne kilométrique n° 45	21,410	7,500	
De la borne kilométrique n° 45 à la limite, vers S'-Hubert, y compris les embranchements de Rochefort vers Marche et de Wavreille vers Tellin.	21,454	8,650	6,262
Philippeville à la frontière, vers Givet, avec embranchement au Bac- du-Prince	22,851	5,900	2,500
Gozin à Vignée	7,908	1,580	525
Vignée à Rochefort.	10,806	5,120	525
Floreffe à Burnot	12,750	2,700	1,735
Beauraing à Halma (par voie de régie)	4,866	1,900	1,084
Havelange au Gros-Chêne	9,285	2,285	450
Wavre à Huy, avec embranchement sur Andenne	12,000	5,880	2,600
Gedinne au chemin des Hautes-Rivières	17,405	5,480	450
Eghezée à la route de Bruxelles à Namur, par Wavre	17,605	6,050	5,650
Traverses de Namur	10,565	6,100	"
Traverses de Dinant, y compris les parties pavées aux abords de cette ville.	2,844	2,100	"
Embranchement du bois de Villers au Sart-S'-Laurent	4,885	1,640	1,000
Anthée à la Meuse	6,700	1,200	200
TOTAL.	462,558	159,575	152,685

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	LONGUEUR en mètres.	MONTANT DE L'ADJUDICATION	
		de l'entretien des ROUTES.	des BARRIÈRES.

RÉCAPITULATION.

Anvers	227,255	68,425	97,525
Brabant	450,806	177,006	204,528
Flandre occidentale	585,119	156,957	167,910
— orientale	404,674	97,680	154,545
Hainaut	475,855	196,374	587,725
Liège	465,508	257,061	252,422
Limbourg	547,820	155,585	70,800
Luxembourg	640,240	196,588	104,749
Namur	462,558	159,575	152,685
TOTAL GÉNÉRAL	4,042,840	1,425,045	1,642,689

*Sections de routes nouvelles qui doivent être mises en état
d'entretien en 1855.*

Turnhout vers Tilbourg (2 ^{me} section)	"	1,750	"
Wavre à Huy (2 ^{me} section)	"	1,600	"
Chimay vers Rocroy	"	5,600	"
Stavelot à Francorchamps (redressement)	"	1,800	"
Huy à Stavelot (2 ^{me} section, 1 ^{er} lot)	"	1,575	"
Hannut à St-Trond (dernière section)	"	5,000	"
Riempst à Hallembaye (2 ^{me} section)	"	2,000	"
Hasselt à Maestricht (dernière section)	"	3,500	"
Anthée à Feschaux (2 ^{me} section)	"	2,278	"
Gribelle vers Charleville (avant-dernière section)	"	1,562	"
TOTAL	"	24,465	"

(80)

ÉTAT GÉNÉRAL
DES
DÉPENSES D'ENTRETIEN DES ROUTES,
DEPUIS 1850.



ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DES ROUTES, DEPUIS 1830.

PROVINCES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.		1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.					
Anvers	8,412 69	59,101 52	52,455 61	55,910 16	48,505 84	45,700 »	47,550 »		45,700 »	65,500 »	46,529 »	46,529 »	44,750 »	53,840 »	53,840 »	53,840 »	40,675 »	45,225 »	45,225 »	48,175 »	50,175 »	54,491 04	63,457 04	63,457 04	66,823 »	68,425 »	1,226,058 94
Brabant	22,580 95	177,365 02	107,015 45	122,825 59	152,128 15	154,499 75	155,602 70		152,900 »	215,950 »	244,280 »	245,280 90	271,580 »	280,720 »	285,548 40	291,875 15	205,149 »	205,149 »	205,149 »	203,149 »	205,849 »	209,149 »	170,152 »	174,506 »	174,506 »	177,006 »	4,717,490 72
Flandre occidentale . .	15,530 19	155,157 82	57,475 10	102,297 84	150,450 80	184,685 »	170,995 »		170,995 »	170,509 94	150,885 75	155,601 »	166,409 »	176,408 41	181,778 41	186,218 41	120,819 »	120,819 »	121,426 »	140,725 »	142,911 »	145,153 91	159,995 »	141,493 »	156,957 »	156,957 »	5,556,256 58
Flandre orientale . . .	24,947 04	79,712 60	59,194 60	108,971 59	142,840 85	148,805 »	148,805 »		148,805 »	146,550 »	162,719 »	162,719 »	164,719 »	168,719 »	168,719 »	168,719 »	100,985 »	100,985 »	100,985 »	102,875 »	102,875 »	105,402 58	97,126 »	97,126 »	97,680 »	97,680 »	5,008,440 86
Hainaut	25,720 25	229,477 24	96,119 25	287,654 45	285,222 85	257,080 72	500,158 54		209,749 »	542,965 96	567,670 »	567,954 »	572,754 »	568,196 »	599,196 »	569,196 »	284,692 »	291,692 »	285,592 »	256,589 »	240,944 »	244,690 56	195,504 »	195,504 »	196,574 »	196,574 »	6,706,849 56
Liège	26,196 57	112,880 42	41,221 18	156,745 84	121,749 29	124,199 97	151,206 90		125,005 77	120,864 49	156,727 08	163,617 08	170,050 »	184,615 »	185,650 »	185,650 »	189,775 »	192,275 »	198,335 »	201,517 »	209,817 »	226,884 59	250,657 90	234,037 90	254,061 »	257,061 »	4,141,552 98
Limbourg	55,799 79	144,715 »	59,219 55	122,805 94	119,965 15	126,796 95	120,566 65		105,999 96	152,085 22	104,200 »	104,200 »	115,200 »	156,900 »	150,699 18	152,000 »	106,700 »	114,100 »	122,790 »	119,540 »	152,240 »	157,874 75	112,469 »	118,019 »	128,585 »	155,585 »	2,975,748 00
Luxembourg	52,752 84	66,717 28	41,296 29	69,284 40	86,559 05	126,795 »	145,235 67		125,267 84	156,551 25	95,095 »	106,095 »	151,717 »	154,502 »	159,400 25	146,952 50	141,006 »	141,506 »	155,525 »	188,296 »	189,296 »	194,808 75	190,640 »	195,540 »	196,588 »	196,588 »	5,569,771 10
Namur	47,252 78	87,949 22	58,757 88	77,579 80	77,094 85	90,048 45	89,892 55		66,595 54	74,177 56	90,776 59	106,276 59	121,474 50	151,991 »	145,194 96	151,054 96	156,487 »	156,487 »	141,287 »	155,510 »	155,082 »	158,728 80	144,450 »	147,376 »	159,573 »	159,573 »	2,886,250 65
TOTAUX	256,782 08	1,091,054 12	552,752 87	1,061,871 19	1,144,496 77	1,256,608 84	1,289,790 79		1,216,118 11	1,400,712 42	1,418,880 42	1,456,271 67	1,558,622 50	1,655,891 41	1,675,826 »	1,705,506 »	1,524,286 »	1,546,256 »	1,572,512 »	1,595,972 »	1,429,187 »	1,475,185 56	1,544,588 94	1,567,458 94	1,410,945 »	1,425,045 »	52,568,179 45

RELEVÉ GÉNÉRAL

*Des dépenses faites pour travaux de plantations, depuis 1850 jusqu'à 1853 inclus,
sur les diverses routes de l'État.*



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Relevé général des dépenses faites pour travaux de plantations,

PROVINCES.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.	1937.	1938.	1939.	1940.
Anters	"	"	"	"	3,755 40	"	52 02	4,252 02	"	"	"
Brabant	4,512 15	572 49	"	474 50	4,601 80	1,489 61	"	1,118 "	"	12,857 20	2,868 80
Flandre occidentale	5,647 28	2,652 80	86 77	"	"	"	1,125 "	"	"	"	"
— orientale	6,975 20	674 77	2,564 04	"	"	"	4,462 50	19,585 85	"	5,498 50	5,365 25
Hainaut	"	"	81 90	"	6,507 20	1,191 61	"	"	"	10,597 10	2,500 "
Liège	"	"	"	"	105 "	"	"	"	"	5,468 45	25,250 86
Limbourg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Luxembourg	"	2,962 75	1,269 84	10,750 99	812 "	"	17,499 88	10,794 18	17,550 67	14,081 64	5,797 85
Namur	5,579 89	"	"	"	"	600 "	4,000 "	6,000 "	"	531 "	8,785 70
TOTAL	20,712 52	6,642 81	5,802 55	11,214 49	15,781 46	5,281 22	27,159 40	41,550 05	17,550 67	47,015 87	48,548 46

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1855.

depuis 1850 jusqu'à 1855 inclus, sur les diverses routes de l'État.

1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	TOTAL.
.	.	5,590 .	770 .	1,546 .	5,072 .	698 25	6,571 25	2,056 04	1,742 45	5,225 50	3,406 10	288 .	30,417 09
14,798 40	10,270 .	4,505 80	5,266 67	6,488 88	5,404 55	15,058 06	7,052 49	7,792 55	4,775 10	5,635 29	4,100 .	2,404 88	128,645 .
522 .	5,285 75	6,240 95	4,571 90	5,029 90	5,268 .	4,854 70	1,274 85	4,404 84	9,916 66	5,425 40	5,985 .	5,041 .	64,919 80
7,668 75	.	1,475 .	5,225 50	1,718 75	2,243 50	5,260 .	1,554 25	735 14	667 80	262 25	.	56 50	65,548 35
.	5,100 .	1,100 .	2,400 .	5,000 .	4,000 .	495 75	6,085 56	5,401 58	5,600 57	591 62	2,205 .	6,506 71	60,961 98
10,551 01	9,129 56	2,895 87	6,155 40	7,556 67	6,545 51	5,610 50	1,589 58	4,258 56	4,050 84	2,606 57	2,680 .	5,000 .	92,501 96
.	1,650 .	9,209 75	2,491 05	5,840 75	6,529 17	5,264 80	806 40	4,609 56	4,182 61	2,608 40	2,495 76	5,977 26	47,666 15
6,527 82	5,896 15	15,820 16	11,020 68	4,456 58	7,507 49	6,602 19	5,846 55	5,515 70	2,856 02	14,956 96	14,254 .	10,395 08	186,725 98
9,915 55	4,467 46	4,659 15	7,627 76	8,608 67	5,051 .	6,805 25	6,598 88	7,642 75	7,097 42	5,551 50	4,800 .	6,245 .	106,416 78
49,585 55	48,708 92	40,101 68	45,527 86	44,000 .	44,600 .	42,649 28	54,959 61	58,106 12	40,887 27	58,659 49	59,995 80	55,694 25	792,889 09